

# ÉCITÉ ÉDUCATIVE

Vol.2 No.4

Juin 1987

La revue de étudiants et étudiantes de la Faculté de l'Éducation permanente de l'U. de M.



Tél: (514) 842-3678

C. P. 6128 Succ. A.  
Montréal, Qué.  
H3C 3J7

## DOSSIER

Conseil de direction élargi

## ENTREVUE

Guy Lachaine,  
Président des chargé-e-s de cours de l'Université de Montréal

NOUVELLES RUBRIQUES  
À surveiller, pages 29 et 33

La Cité éducative implique que puisse être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.

Edgar Faure, Apprendre à être

**Rédactrice en chef**  
Martine Langlois

**Graphisme et mise en pages**  
Liliane Bedey

**Photographies**  
Jean-François Leblanc  
Martin Roy  
Claude Lebel

**Collaborateurs et collaboratrices**  
Robert Martin, Denis Sylvain, Christian Arseneault, Chantal Laplante, Jean-Pierre Vézina, Josiane Cusson, Yvan Lortie, Yolande Fahndrich.

**Impression**  
Imprimerie Jacques-Cartier

**Tirage**  
10 000 exemplaires

Les textes et/ou illustrations publiés dans Cité Éducative peuvent être reproduits avec mention obligatoire de sa source.  
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec et Bibliothèque nationale du Canada, 3e trimestre 1985.

Port payé à Montréal, courrier de 3e classe.

Cité éducative est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal.

**Comité exécutif** : Robert Martin, président - Denis Sylvain, Secrétaire général - Christian Arseneault, Affaires académiques - Chantal Laplante, Affaires étudiantes - Jean-Pierre Vézina, Service aux étudiant-e-s - Normand Labelle, Coopération et développement - Josiane Cusson, Information et communications

**Adjoint administratif**  
Yvan Lortie

**Secrétariat**  
Louise Daigneault

Adresse  
C.P. 6128, Succ. A  
Montréal (Québec)  
H3C 3J7  
Tél. : (514) 842-3678.



#### DES INSTALLATIONS... EN TÊTE

- terrains de badminton, racquetball, squash, tennis
- piscine olympique et bassin de plongeon ■ patinoire
- salles de musculation et d'haltérophilie
- pistes de jogging (intérieure et extérieure)
- studios de danse ■ gymnases
- terrain extérieur (revêtement synthétique)
- saunas, bains tourbillon et d'eau froide
- aires de pratique de golf (intérieures) ■ etc.

#### DES ACTIVITÉS... EN TÊTE

Plus de 70 activités pour tous:

- activités aquatiques, de conditionnement physique, de danse
- arts martiaux ■ gymnastiques douces
- sports de ballon, sur glace et de raquette ■ etc.

#### DES TARIFS... EN FÊTE

- adhésions quotidiennes ou trimestrielles
- des plus concurrentielles.

#### SOYEZ DE LA FÊTE

*Serez-vous le (la) 6 000 000e participant(e)?*

Franchissez les tourniquets du CepsuM et courrez la chance de vous mériter des prix tels montre de luxe, planche à voile, crédit-voyage de 1 000 \$, abonnement à vie au CepsuM.

Pour abonnement ou plus d'information, venez visiter le CepsuM\* ou communiquez au:

343-6150 (information) 343-6950 (abonnement)

\* Situé au 2100, boulevard Édouard-Montpetit, angle Vincent d'Indy

# SOMMAIRE



**9**

## Dossier

Le Conseil de direction élargi

**4**

Les petits mots de la rédactrice

**5**

Plume libre

**6**

Communiqués

**7**

Édito

Il était une fois...

**8**

À vos grades...

Les bachelier-ère-s de la FEP

**18**

Portrait

**20**

Certificat

L'ergonomie

**29**

Curiosités

**30**

À l'UQTR : un regroupement dans l'air

**31**

Hors campus

**32**

Informations facultaires

**33**

Babillard

**34**

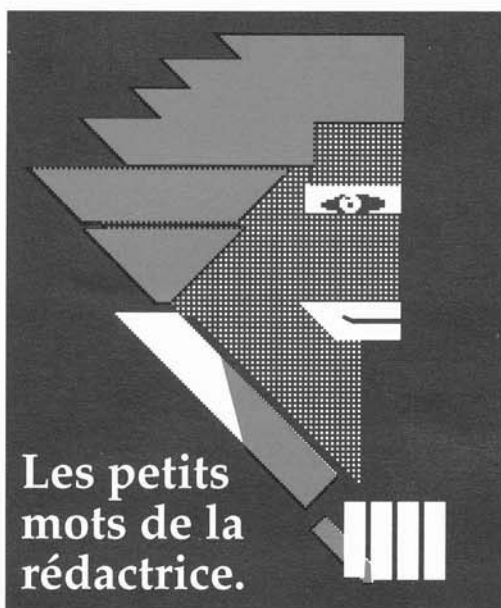
Mots croisés

**22**

## Entrevue

Guy Lachaine,  
président du SCCUM





Voici, enfin, le dernier numéro de Cité Éducative pour la saison régulière. Pas trop tôt, me direz-vous, et vous aurez bien raison.

Mais trêve de regrets et jetons plutôt un regard sur ce qui nous attend en septembre prochain et dont le présent numéro n'est qu'un pâle reflet.

Vous pourrez lire en pages 29 et 33 deux nouvelles rubriques 'Curiosités' et 'Babillard' qui, nous l'espérons, remporteront la faveur populaire. Cité Éducative est non seulement une revue d'information sur ce qui se passe à la FEP, en

particulier, et à l'Université de Montréal, en général, mais devra ouvrir, de plus en plus, ses pages aux membres de l'AGEEFEP. Vous vivez des situations particulières dans vos programmes et dans vos cours et nous aimerions que vous nous en fassiez part. Que ce soit pour nous rapporter des informations qui pourraient aider vos collègues ou simplement nous raconter des faits cocasses, nos pages vous sont ouvertes.

Accorder plus de place aux régions est également un des objectifs que nous nous fixons. La réalité toute particulière que les étudiant-e-s hors campus vivent nécessite un intérêt plus soutenu.

La rubrique 'Certificat' subira elle aussi quelques modifications. Les lecteur-ric-e-s de Cité Éducative seront certainement plus intéressé-e-s par des témoignages d'étudiant-e-s que par les descriptions de programmes que vous pouvez, de toute façon, retrouver dans l'annuaire de la FEP.

Alors c'est un appel à tous et à toutes que nous lançons. Si vous avez d'autres idées ou des commentaires à apporter sur les rubriques déjà existantes ou, encore mieux, des articles à proposer, n'hésitez pas à nous les communiquer. Cité Éducative est la revue des membres de l'AGEEFEP et pourrait devenir un lieu d'échanges entre tous-tes les étudiant-e-s. Il n'en tient qu'à vous !

Bon été à tous et à toutes ! ■

**MACHINE À ÉCRIRE**  
**RÉPARATION GRATUITE**  
*«Seulement le coût des pièces nécessaires»*

- Cueillette et livraison ● (\$3.00) et + Montréal - Laval - Rive sud
- Électrique ● Électronique ● Manuelle

*Nous demandons des:*  
machines à écrire (tous les modèles acceptés) pour les réparer et les vérifier complètement et gratuitement. Travail effectué par nos étudiants-techniciens en stage de perfectionnement.

- Réparation professionnelle! GARANTIE 3 MOIS!

*Nous avons besoin de tous les modèles de machines.*  
*Confiez-nous la vôtre!*  
*Profitez-en et appelez-nous!*

**HEURES D'AFFAIRES:**  
Lundi au vendredi  
9 h à 17 h

**Centre de Formation**  
**Technique de machines de bureau** **383-8330**  
**221A ouest, boul. Crémazie, Montréal, Québec**

## Une histoire de cas

Ayant décidé de retourner aux études et ayant obtenu un congé sabbatique, j'ai décidé de faire un certificat en droit.

Lors de l'inscription, on nous fait part qu'on accepte les étudiant-e-s à temps plein, je serai l'une de ces étudiantes. Pour être considéré-e comme étudiant-e à temps plein, tu dois choisir un minimum de quatre cours. A la session d'automne ce ne sera pas difficile(...).

Remarque importante, personne n'est là pour te conseiller dans ton choix de cours, personne ne te dit quel cours devrait être suivi en premier. Cependant, on te dit qu'il y en a trois obligatoires et que le quatrième devra être pris dans le bloc que tu as choisi et qui est, lui aussi, obligatoire. Te voilà bien limité. Mais on ajoute encore à cette limite lorsque tu vois la liste des cours offerts. Tu commences donc à prendre conscience de la politique de l'Université.

Ce qui devient plus étonnant, c'est qu'à la session d'hiver, tu n'as plus d'opportunités. Tu as encore moins de choix. On va jusqu'à prétendre que certains cours n'attirent pas les étudiant-e-s et que cela oblige l'annulation de ces cours. Encore une fois, tu te dis que tu finiras à la session suivante.

Hélas! que d'illusions. C'est la pire de toutes, à peine une dizaine de cours offerts. Cette fois, on annule à qui mieux mieux ou on n'en offre pas du tout. On va même jusqu'à prétendre qu'on n'a pas de chargé-e-s de cours disponibles pour les donner. Ce n'est pourtant pas l'avis de ces dernière-s. Lorsqu'on te fait part de l'annulation d'un

ou de cours où tu t'es inscrite (ce qui fut mon cas) tu n'as plus beaucoup de temps pour réfléchir à ton choix, tu vois ton projet d'études bouleversé. Comme le disait si bien l'article " Les victimes du couperet" ta vie professionnelle et familiale est affectée.

Bien sûr, je dois prolonger mon projet d'études si je veux terminer mon certificat, ce qui va m'occasionner un tas d'imprévus. Je ne pourrai pas bénéficier de l'augmentation de salaire à laquelle j'aurais droit si ma scolarité changeait. Mais ce qui me désole le plus c'est que je n'ai aucune garantie à savoir si les cours qui me manquent seront donnés l'an prochain. Lorsque je me suis informée, on m'a dit qu'il était fort possible que l'un d'entre eux, bien qu'obligatoire, ne soit pas offert. Je pouvais si je le voulais, le suivre dans une autre université ou bien on était prêt à me créditer un autre cours à la place de celui qui était obligatoire. Mais moi, je tiens à ce cours. Pourquoi l'a-t-on mis obligatoire si on ne peut le donner? En créditant d'autres cours ne joue-t-on pas le jeu d'en annuler par la suite puisque les étudiant-e-s auront été ailleurs?

(...) Je considère qu'il serait temps que l'Université réponde aux besoins des étudiant-e-s de la FEP afin que ces dernière-s puissent planifier leur cheminement, qu'ils puissent pallier aux annulations de cours, qu'ils puissent fonctionner sur une base sûre.

(...) En étant acceptée comme étudiante à temps plein, **je croyais pouvoir terminer mon certificat en un an** et pourtant je n'y arriverai pas. (...) J'ai préparé mes choix de

cours en fonction d'une année parce qu'on m'avait dit que cela pouvait se faire. Pourquoi maintenant prétendre que cela n'est pas possible, ni prévu?

(...) Je suis vraiment déçue de cette situation. Je ne vois pas d'un bon oeil l'an prochain. Que me réserve cette année-là? Aurais-je la possibilité de terminer le certificat? Je l'ignore, car voyez-vous ce n'est pas toujours facile de concilier le travail, les études, la vie familiale. Et même si je le pouvais, les cours qui seront offerts répondront-ils à mes besoins? La question demeure en suspens.

*Louise Lanthier.*

N.D.L.R. : Cette lettre nous est parvenue à la suite de la parution de l'article de R. Martin **Les victimes du couperet**, Cité éducative, vol. 2. n° 3, p. 24-25.

## Un problème particulier

En septembre 1986, je fus inscrite au cours Histoire de l'Art Panoramique en tant que membre de l'âge d'or (j'ai moins de 60 ans, mais j'ai une lettre de l'Université confirmant cette admission).

Lors de la deuxième inscription (soit en janvier 1987), on refusa mon admission à titre de membre de l'âge d'or au deuxième cours. On m'expliqua alors que les critères d'admission avaient été changés. Mon point est simple: pourquoi fus-je admise à la première inscription au frais de l'âge d'or et refusée, sans avis, en deuxième inscription???

Permettez-moi de qualifier cet incident de manque d'organisation...

*Dolores R. Droghini*

N.D.L.R. : Le cours dont parle Mme Droghini est offert dans le cadre des Belles soirées de la FEP et ne relève pas des dossiers de l'AGEEFEP. Celui-ci a cependant été acheminé à M. André Fortier, adjoint du doyen de la FEP.

## À propos des relations publiques...

Je désire rectifier certains propos contenus dans la lettre de M. Giroux, publiée en novembre 1986, concernant l'importance de l'anglais dans le cadre du cours REP-1101 (...)

(...) Je me dois cependant de rappeler que les étudiants sont également informés que les examens sont basés sur les textes français et sur les notes de cours qui se déroulent uniquement en français.

(...) Je conseille (aux étudiants) de prendre un cours d'anglais langue seconde (...) en les informant que l'anglais leur sera utile s'ils envisagent une **carrière** en relations publiques. (...)

Je tiens aussi à souligner que la responsable du programme et les chargés du cours Initiation recherchent activement des textes français. Malheureusement, la plupart des textes et livres de référence de base sur les relations publiques nous proviennent des États-Unis. (...)

Il serait utile que le calendrier de la F.E.P. mentionne la connaissance de l'anglais comme étant "souhaitable" pour le programme de relations publiques. Cela éviterait des malentendus pour les étudiants qui n'ont pas assisté à la session d'orientation offerte avant chaque cours. (...)

*Carole Kleingrib*  
Chargée de cours  
REP-1101: Initiation  
aux relations  
publiques

Cet été, les membres du Conseil de direction de l'AGEEFEP reprendront, à nouveau, la tournée des cafétérias.

L'an dernier, l'entreprise s'était révélée profitable et avait indiqué certaines négligences. Rappelons que plus de deux mille étudiant-e-s de la Faculté de l'éducation permanente fréquentent le campus durant la saison estivale et qu'ils-elles devraient avoir droit aux mêmes services alimentaires que la clientèle des sessions régulières. Nous en profiterons pour rencontrer les étudiant-e-

s, membres de l'AGEEFEP, autour d'un café... s'il y en a !

À tous ceux et à toutes celles que nous ne pourrions rejoindre de cette façon et qui auraient à raconter leurs batailles épiques avec les machines distributrices, vous n'avez qu'à **téléphoner à l'AGEEFEP, au 842-3678.** ■

C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Claude Grenier qui était notre représentant au Conseil de programme 'Toxicomanie'.

Malgré le retard, nous transmettons nos sincères condoléances aux membres de sa famille et à ses ami-e-s. ■

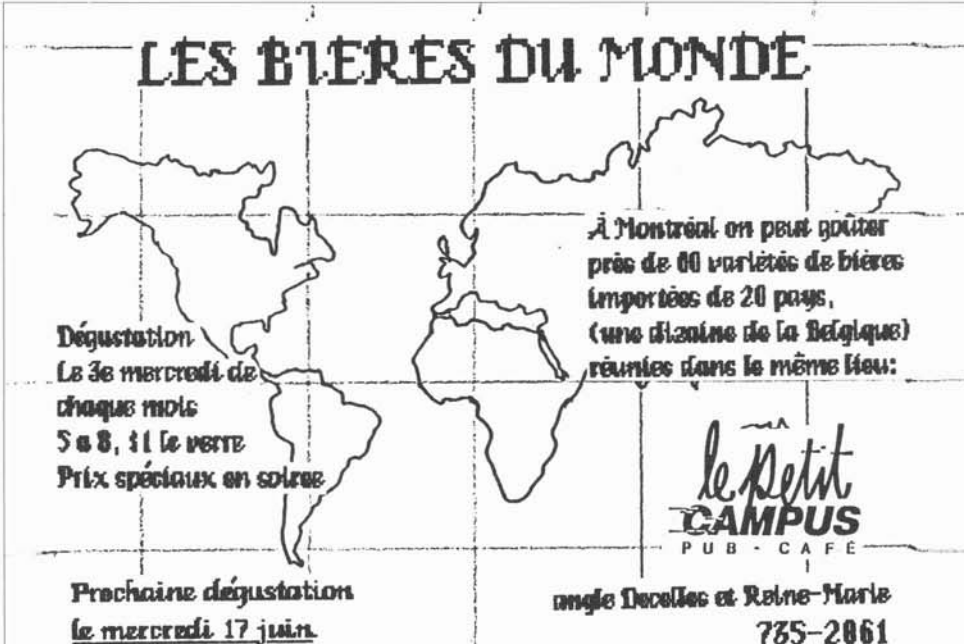
Le groupe 'Harmonie', affilié au CLSC Métro, un groupe d'intervention auprès des personnes âgées toxicomanes, est à la recherche de bénévoles.

Toutes les personnes intéressées devront être âgées de 25 ans et plus et démontrer un intérêt particulier pour les problèmes reliés à la gérontoxi-

comanie. Elles devront être disponibles une demi-journée par semaine et recevront une séance d'information deux fois par mois.

Si vous voulez participer à cette expérience enrichissante, vous n'avez qu'à communiquer avec M. Roger Barbeau, coordonnateur, au 932-2616. ■

**LES BIÈRES DU MONDE**



**Dégustation**  
Le 3<sup>e</sup> mercredi de chaque mois  
5 à 8, \$1 la verre  
Prix spéciaux en soirée

**Prochaine dégustation**  
le mercredi 17 juin

À Montréal on peut goûter près de 60 variétés de bières importées de 20 pays, (une dizaine de la Belgique) réunies dans le même lieu:

**le Petit CAMPUS**  
PUB - CAFE

angle Decelles et René-Marie  
735-2061

## Il était une fois...

"J'affirme en tant que délégué général aux Services aux étudiants que les gens de la Faculté de l'éducation permanente n'auront pas de problèmes à négocier des ententes particulières parce qu'il s'agit d'une clientèle spécifique."

Tels sont les propos que tenait M.Sébastien Richard, représentant de la Fédération des associations étudiantes de l'Université de Montréal, alors qu'il s'adressait aux délégué-e-s étudiant-e-s de l'AGEEFEP réuni-e-s en Congrès le 17 novembre 1985.

Hélas ! Après 18 mois de pourparlers et de négociations, rien n'a bougé. Les étudiant-e-s de la FEP paient toujours les 4 dollars par crédit pour des services qu'ils-elles n'utilisent pratiquement pas (4% de taux d'utilisation).

Bien plus, on a vu la Fédération rejeter l'ensemble des propositions de l'AGEEFEP concernant les services aux étudiants et contenues dans le mémoire qu'elle présentait au Conseil de direction des SAE (CODISAE). Pour les représentant-e-s de la FAECUM, les Services aux étudiants ne doivent pas soutenir financièrement les activités des associations. Revirement spectaculaire quand on se rappelle, il y a à peine quelques mois, l'utilisation que la FAECUM a faite de subventions des SAE (financement du numéro spécial de leur journal, du camp d'orientation et du camp de journalisme).

Aujourd'hui, le Comité exécutif de l'Université a été saisi du dossier. Instance décisionnelle en cette matière, il lui appartient de trancher la question. Ce sera l'occasion pour l'Université de démontrer qu'elle est capable de répondre aux besoins exprimés par une majorité d'étudiant-e-s adultes à temps partiel de l'Université. Du coup elle évite la tenue d'un réfé-

rendum auprès des étudiant-e-s de la FEP dont l'objet serait le rapatriement des sommes qu'ils-elles versent aux SAE. Ces sommes constitueraient un fonds spécialement réservé à la mise sur pied de services adaptés aux besoins particuliers de la clientèle de la FEP.

Dans cette histoire, la Fédération a affiché sa méconnaissance du dossier des étudiant-e-s adultes à l'Université de Montréal et son inaptitude à pouvoir les représenter.

C'est pourquoi l'AGEEFEP s'est adressée à l'Assemblée universitaire et au Conseil de l'Université afin qu'elle puisse, selon les modalités prévues par la Charte et les Statuts de l'Université, participer aux différentes instances universitaires (Conseil de l'Université, Assemblée universitaire, Commission des études, etc.). L'Association pourra ainsi devenir le seul organisme représentatif des étudiant-e-s de la Faculté de l'éducation permanente.

Dans sa requête, l'AGEEFEP a souligné le profil particulier des étudiant-e-s adultes de la FEP, à qui incombent des responsabilités familiale, économique et professionnelle, et pour qui les études ne constituent généralement pas l'activité principale.

Puisque la FAECUM ne défend ni ne soutient les demandes des étudiant-e-s adultes, l'AGEEFEP considère que ceux et celles-ci devraient faire valoir, d'une manière distinctive, leur point de vue sur l'ensemble des questions universitaires.

Cependant, cela ne veut pas dire que nous sous-estimons l'importance d'entretenir de bons rapports avec les autres associations étudiantes du campus. Au contraire, nous croyons qu'il serait dans l'intérêt de tous et de toutes que la Fédération et l'AGEEFEP créent un conseil étudiant composé d'un nombre égal de représentant-e-s. Ce conseil aurait pour mandat d'étudier toutes les questions relatives aux intérêts de l'ensemble de la collectivité étudiante du campus. Et, qui sait, le conseil pourrait peut-être même adopter des positions communes ! ? ■

**Robert Martin**  
Président

# À vos grades...

par J. Cusson

À la suite du succès remporté l'an dernier par la collation des grades, l'événement se répétera le 2 juin prochain.

## **Cette année le thème choisi : la persévérance.**

Car il en faut aux étudiant-e-s de la Faculté de l'éducation permanente pour parvenir à concilier le travail, la famille et les études, sans compter les loisirs. De plus compléter un baccalauréat à la FEP signifie, pour beaucoup, l'emprunt d'un parcours souvent échelonné de découragements passagers.

Le monde du travail accorde de plus en plus d'importance à l'éducation et exige, de la part de ceux et celles qui y ont déjà une place, des efforts supplémentaires. Aussi, c'est avec fierté que les bachelier-ère-s de cette année voient enfin le bout du tunnel.

Auparavant, les parents se rendaient à la collation des grades de leur progéniture. De nos jours, ce sont eux qui se voient féliciter de leur persévérance par leurs enfants, voire même leurs petits-enfants.

Afin de souligner la ténacité dont ont fait preuve les bachelier-ère-s du cru 1986, un-e étudiant-e sera choisi-e pour le discours de remerciements.

Pour la première fois, un comité-conjoint a été formé pour l'organisation de l'événement. Il était composé de trois membres de la direction de la FEP et de trois autres de l'AGEEFEP.

Outre le thème et l'élaboration de la soirée, le comité a établi les critères de sélection des participant-e-s à la collation des grades. Afin de rejoindre une plus grande clientèle, deux critères ont été retenus: avoir obtenu au moins deux certificats à la Faculté de l'éducation permanente (à quelque moment que ce soit) ou détenir un seul certificat de la FEP et en avoir terminé la scolarité au cours de la dernière année civile ( les deux autres certificats ayant été complétés dans une autre faculté ou école ou encore obtenus par équivalence).

Ainsi, toute personne répondant à un de ces critères est cordialement invitée le 2 juin prochain à se joindre aux parents et ami-e-s venu-

e-s partager leur succès.

La collation des grades aura lieu à l'auditorium du Pavillon principal à 19h30. MM. Gilles Cloutier et Jacques Léonard, respectivement recteur de l'Université de Montréal et doyen de la Faculté de l'éducation permanente, seront également au rendez-vous.

À tous les bacheliers et à toutes les bachelières de la FEP:

**F é l i c i t a t i o n s !**

N.B. Pour toute autre information, veuillez contacter Josiane Cusson à l'AGEEFEP, au 842-3678. ■

## **La promotion 1986: quelques chiffres révélateurs<sup>1</sup>.**

En 1986, sur 4 670 baccalauréats décernés à l'Université de Montréal, 10,2% sont issus de la Faculté de l'éducation permanente.

La FEP a participé à la formation de la majorité des diplômé-e-s ayant obtenu des baccalauréats composites ( un majeur et un mineur ou certificat, ou bien le cumul de trois certificats ), soit 57,7%.

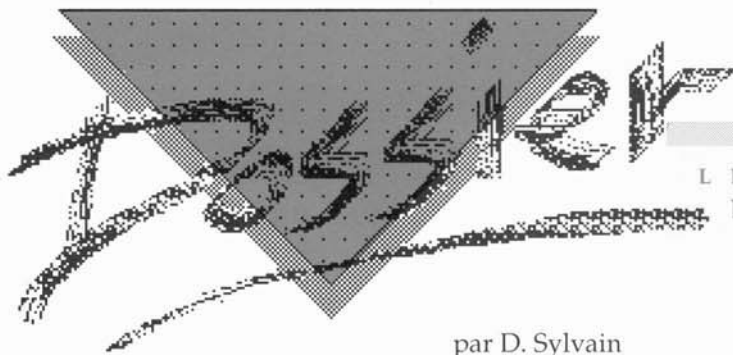
Dans ces cas, la situation la plus fréquente est celle où la FEP a décerné deux des trois certificats, ce qui représente 69,6% des cas.

Si on considère que chaque baccalauréat correspond à trois unités de formation ( 3 x 30 crédits ), la FEP a assuré 45,7% de la formation des personnes ayant acquis un baccalauréat composite.

De plus, la FEP a généré 47,2% des mineurs ou certificats ( autres que ceux entrant dans la composition des baccalauréats ) à l'Université de Montréal, soit 2 515 certificats.

<sup>1</sup> Source: Paquet, Pierre, Le rôle de la FEP, des autres facultés et des écoles affiliées dans la formation des diplômés de 1er cycle de l'Université de Montréal (Promotion 1986), Bureau d'études et de développement, FEP, mars 1987.





par D. Sylvain

## Un Conseil de direction élargi:

# des questions et ...des réponses.

Pour une première fois dans l'histoire de l'AGEEFEP, le Conseil de direction élargi a eu lieu le 8 février dernier. Malgré une des pires tempêtes de l'hiver, les représentant-e-s sont venu-e-s nombreux-euses au Pavillon Jean-Brillant pour faire le point sur la situation des étudiant-e-s adultes à la FEP 1.

### Questions de reconnaissance.

Le visage de la clientèle étudiante de l'Université de Montréal a bien changé. Alors qu'en 1969 les étudiant-e-s adultes à temps partiel ne composaient que 30% de la clientèle totale, en 1987 ils-elles atteignaient 50% de la totalité. Une grande partie de ces étudiant-e-s adultes sont membres de l'AGEEFEP.

Aussi, le Conseil élargi a estimé qu'il était essentiel, si l'Université veut respecter cet état de fait, que l'AGEEFEP obtienne une accréditation, auprès de l'Assemblée universitaire et du Conseil de l'Université, comme seul organisme représentatif de la clientèle de la FEP.

Le Conseil a, de plus, encouragé l'exécutif de l'AGEEFEP à poursuivre son action auprès d'éventuelles associations d'étudiant-e-s adultes à temps partiel dans les autres universités. Le Québec compte environ 114 000 étudiant-e-s à temps partiel et leur regroupement représenterait un poids politique déterminant dans l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes d'éducation pour adultes.

À ce sujet, les représentant-e-s ont tenu à entériner une proposition permettant à l'AGEEFEP de prendre les mesures nécessaires afin que la Commission des études et l'Assemblée universitaire fassent revivre

deux comités dits ' de l'éducation continue ' et ' de l'éducation permanente '. Ceux-ci ne siègent plus depuis des années mais existent toujours statutairement. Ils pourraient offrir le forum indispensable, tant aux étudiant-e-s, aux responsables de programmes, aux chargé-e-s de cours qu'aux administratrices, où les questions relatives à l'éducation permanente pourraient être débattues.

Toujours en tenant compte de la modification de la clientèle de l'Université de Montréal, le Conseil a endossé les démarches entreprises par l'Association qui encourageraient l'utilisation des sommes versé-e-s aux Services aux étudiants pour la création de services mieux adaptés à la clientèle spécifique de la FEP.

### Questions d'encouragement.

L'AGEEFEP ne peut agir que si ses membres la tiennent informé des problèmes ou des solutions qu'ils-elles rencontrent ou apportent dans leur différent programme. Malheureusement, les procès-verbaux des conseils de programme ne sont pas toujours explicites ou arrivent souvent en retard. Pour remédier à cette situation, il a été entendu que les représentant-e-s étudiant-e-s à ces conseils auraient avantage à communiquer avec le vice-président aux affaires académiques de l'Association afin de lui permettre une meilleure coordination des dossiers.

Les représentant-e-s ont également applaudi l'initiative, prise par le Conseil régional du Haut St-Laurent, d'entreprendre une campagne publicitaire auprès des PME, des centres hospitaliers et de la population de cette grande région afin d'ouvrir des programmes d'études à temps partiel. Cette campagne est financée à même les fonds du Conseil régional 2.

Enfin, le président des chargé-e-s de cours a reçu l'appui unanime des représentant-e-s pour leur grève. Nous connaissons tous et toutes l'heureux dénouement de celle-ci.

## Questions d'argent.

Lors de ce Conseil, l'enveloppe budgétaire accordée à la FEP a été un autre sujet de préoccupations. À partir d'un budget total et à chaque année, l'Université remet à chacune de ses facultés et services un montant totalisant la somme des coûts d'opération, variables selon les facultés et services, par crédit-étudiant. Pour la FEP ces coûts d'opération sont de 78 dollars/crédit. Les représentant-e-s étudiant-e-s ont estimé que ces coûts devraient être haussés à 177 dollars/crédit, ce qui placerait la FEP au niveau de la moyenne des facultés. Cela permettrait l'ajout de ressources humaines et matérielles qui font tant défaut à cette faculté.

Mais les affaires financières de haut vol n'ont pas empêché le Conseil de regarder dans son propre jardin. L'exécutif de l'AGEEFEP a été heureux d'annoncer que le déficit accumulé de 13 814 dollars, pour la première année d'opérations, a été réduit à 83 dollars.

Enfin, l'Université a octroyé une somme de 12 000 dollars pour l'élaboration d'une étude sur l'aide financière aux étudiant-e-s à temps partiel. M. Normand Labelle est chargé de ce dossier qui devrait être acheminé au ministère de l'Éducation. ■

1. Le Conseil élargi doit se réunir au moins une fois entre les Congrès, art.4.15 des statuts de l'AGEEFEP.
2. répartition du budget de l'AGEEFEP aux régions, statuts de l'AGEEFEP, art. 6.09.

## Les instances de l'AGEEFEP.

Congrès :	délégué-e-s de toutes les classes, campus et hors-campus.
Conseil de : direction élargi.	représentant-e-s de programmes et conseil de direction.
Conseil de : direction	membres de l'exécutif et directeurs-rices de Famille.
Comité exécutif.	

Pour la première fois dans l'histoire de l'AGEEFEP : le Conseil de direction élargi.



Photo Claude Lebel

Par C. Laplante

## Les délégué-e-s au Conseil élargi

# OUI à l'autonomie, NON à la FAECUM

Les délégué-e-s au Conseil de direction élargi de l'AGEEFEP ont décidé majoritairement d'emprunter la voie de l'autonomie et, à ce titre, d'assurer la présence des étudiant-e-s adultes aux différentes instances de l'Université de Montréal.

On se souviendra que lors du congrès de fondation, les 200 délégué-e-s présent-e-s avaient mandaté l'exécutif d'entreprendre des pourparlers avec la FAECUM (Fédération des associations étudiantes de l'Université de Montréal) afin de déterminer la forme que pourraient prendre les relations AGEEFEP-FAECUM. Devait-on adhérer à la Faecum ou établir des relations qui permettraient de conclure des ententes ponctuelles sur des sujets d'intérêt commun? La question restait ouverte.

### Payer beaucoup pour peu.

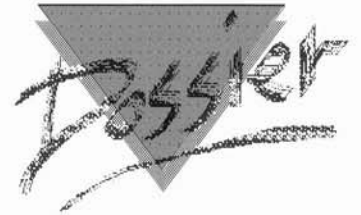
L'évaluation des résultats des négociations entreprises auprès de la FAECUM, depuis un an, a permis aux délégué-e-s au Conseil élargi de prendre une décision éclairée. Jugez-en plutôt.

La FAECUM regroupe environ 17 000 étudiant-e-s réparti-e-s dans 40 associations. L'adhésion de l'AGEEFEP aurait ajouté un membership de plus de 13 000 nouveaux membres. Cependant, la Fédération ne lui reconnaissait qu'un seul droit de vote sur la quarantaine du Conseil central de la FAECUM (instance décisionnelle entre les Congrès).

De plus, la cotisation annuelle de l'AGEEFEP à la Fédération s'élevait à 8 000 dollars, soit le plus haut montant versé par une association membre.

Les délégué-e-s ont estimé que l'apport d'un nombre important de nouveaux membres et le prix à payer étaient démesurés par rapport à l'obtention d'un seul droit de vote.

D'autre part, l'AGEEFEP n'obtenait aucune garantie quant au nombre de sièges attribués aux étudiant-e-s de la FEP dans les instances universitaires.



Pour l'instant, la FAECUM est la seule association étudiante reconnue comme représentative de l'ensemble de la clientèle universitaire. C'est elle qui procède à la nomination des représentant-e-s étudiant-e-s aux différents comités et services de l'Université (Assemblée universitaire, Conseil de l'Université, Comités de gestion des SAE, etc.).

Comme les besoins et les demandes de la clientèle de la FEP ont rarement été exposés et défendus à ces instances, l'AGEEFEP considère qu'il est essentiel pour les étudiant-e-s adultes, qu'elle représente, d'obtenir des sièges réservés statutairement.

Faire partie de la FAECUM signifiait également la sujétion à ses décisions et à ses stratégies. Or, l'AGEEFEP ne voit pas l'utilité de demander une autorisation ou un mandat de la Fédération à chaque fois qu'elle estime qu'une rencontre, avec les autorités de l'Université ou des comités gouvernementaux, pourrait faire avancer les dossiers particuliers concernant la formation courte ou les besoins spécifiques d'une clientèle adulte.

Enfin, un engagement auprès de la Fédération obligeait l'adhésion automatique à un regroupement national. L'Association veut se laisser la liberté de s'associer à toute autre organisation dont le but serait la défense de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente.

L'AGEEFEP aurait souhaité une présence au sein de la FAECUM si celle-ci s'était montrée plus ouverte. La démarche souhaitée par les délégué-e-s au Congrès de 1985 n'avait pour but que de renforcer la solidarité du mouvement étudiant sur le campus. Puisque la FAECUM semble vouloir demeurer sur ses positions, l'Association n'a nullement l'intention de se laisser noyer dans un processus indéterminé.

### Se prendre en main.

À la suite de la décision des délégué-e-s au Conseil élargi, l'AGEEFEP a déposé une demande à l'Assemblée universitaire et au Conseil de l'Université afin de participer aux structures de l'Université à titre d'organisme représentatif des étudiant-e-s de la

FEP. Ainsi, l'AGEEFEP se verra accorder des sièges, distincts de ceux de la FAECUM, aux différentes instances universitaires.

Cependant l'AGEEFEP tient à souligner l'importance d'une solidarité étudiante sur le campus et, par ce fait même, souhaite la création d'un conseil étudiant où la FAECUM et l'AGEEFEP et, éventuellement toute autre association étudiante indépendante de la Fédération, pourraient se retrouver. Ce conseil prendrait des directives et des actions communes sur les sujets qui touchent l'ensemble des étudiant-e-s à l'Université de Montréal.

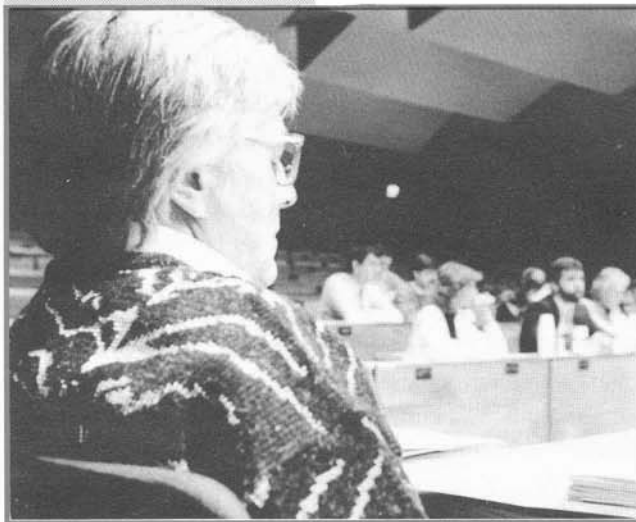


Photo Claude Lebel

## Pour un regroupement national.

L'un des objectifs que l'AGEEFEP s'est donnée (inclus dans les statuts) est de promouvoir l'accessibilité et le développement de l'éducation permanente et de l'éducation des adultes tant au niveau local, régional, national qu'international...

On se rappellera que l'AGEEFEP a su défendre les intérêts de la formation courte en déposant deux mémoires: l'un à la Commission parlementaire sur le financement des universités; l'autre au comité ad hoc du Conseil des universités qui proposait, entre autres, l'abolition du baccalauréat par cumul de certificats. Les programmes courts ont fait l'objet d'une remise en question. Leur survie a même été menacée.

L'AGEEFEP, qui a consacré beaucoup d'énergie pour se porter à la défense de la formation courte, n'a pas tardé à compter le nombre restreint de ses alliés.

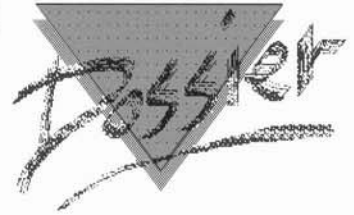
Dans cette lutte inégale, l'Association aurait souhaité bénéficier de l'appui d'un regroupement d'associations d'étudiant-e-s adultes afin de renforcer sa position.

Lors du Conseil élargi, l'élaboration d'un projet, visant le regroupement de tous-toutes les étudiant-e-s à temps partiel des universités du Québec en une association nationale représentative, a soulevé quelques commentaires: l'énergie que devra déployer l'AGEEFEP afin de réunir ces dites associations, le montant des cotisations que les membres devront payer, la pertinence d'une association nationale quand on connaît le sort du RAEU (Regroupement des associations étudiantes des universités), etc..

L'exécutif de l'AGEEFEP a tenu à rassurer les délégué-e-s en précisant sa position. Pour défendre et faire avancer les dossiers de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente, particulièrement auprès des gouvernements, **l'apport des étudiant-e-s adultes organisé-e-s est primordial.** Ce regroupement n'aurait pas besoin de ressources financières importantes, tout au plus l'engagement d'une personne compétente à temps plein pour la rédaction de documents, de mémoires susceptibles d'être présentés aux différentes instances gouvernementales. N'oublions pas qu'une aide financière gouvernementale est offerte à tout regroupement québécois d'associations étudiantes.

Les délégué-e-s au Conseil élargi de février dernier ont accepté que l'AGEEFEP crée des liens avec les étudiant-e-s adultes des autres universités du Québec, qu'elle apporte son aide et son appui à tout groupe désireux de se former en une association locale.

Ce que l'AGEEFEP a su défendre auprès de ses membres, elle l'a fait pour la majorité des 110,000 étudiant-e-s adultes au Québec. ■



## L'AGEEFEP, à la recherche de services.

Le 8 février dernier, l'exécutif de l'AGEEFEP a présenté aux délégué-e-s du Conseil élargi le résultat d'une année de travail. Le mémoire, intitulé " Les Services aux étudiants actuels ne répondent pas aux besoins de la clientèle d'étudiant-e-s adultes à temps partiel", a par la suite été déposé au Comité de direction des Services aux étudiants (CODISAE).

### L'identification des besoins.

Déjà, deux études, émanant du Bureau de la recherche de la FEP en 1979 et de la Direction des Services aux étudiants en 1985, avaient indiqué le faible taux d'utilisation (4%) des SAE par les étudiant-e-s adultes à temps partiel.

Les congressistes de 1985 avaient, quant à eux-elles, soulevé une question d'importance: allons-nous continuer à payer la somme totale de 600 000 dollars par année pour des services si peu utilisés?

Le mandat, qu'ils-elles avaient alors confié à l'exécutif de l'Association, était d'entreprendre des négociations avec l'administration des SAE afin de trouver un meilleur équilibre entre les services aux étudiant-e-s et leurs besoins.

L'AGEEFEP a donc entrepris d'identifier les besoins de ses membres et a, par la suite, commandé une étude de faisabilité, subventionnée par les SAE.

Cinq grands axes ont été déterminés: la mise sur pied d'un centre de services, la création d'un centre de recherche et de développement, l'élaboration d'une politique relative à l'accessibilité aux services des sports de l'Université et l'évaluation financière des besoins pour les années 1986-87 et 1987-88.

### Deux centres au service de la clientèle.

En novembre 1986, Cité Educative<sup>1</sup> proposait un projet futuriste de services intégrés pour les étudiant-

e-s de la FEP. L'objectif était de regrouper sous un même toit tous les services dont avait besoin une clientèle d'adultes à temps partiel: photocopie, dactylographie et traitement de textes, documentation, services d'accueil et de placement, etc..

Ces services qui, normalement sont offerts à la clientèle régulière, faisaient et font encore grandement défaut aux étudiant-e-s de la FEP. Le seul fait que ceux-ci et celles-ci viennent à l'Université surtout le soir fournit une partie de l'explication. De plus, la cumulation des tâches ( travail, famille, études) rend compréhensible leur exigence à perdre le moins de temps possible à courir d'un endroit à l'autre pour bénéficier de différents services.

Le centre de services, tel que le conçoit l'AGEEFEP, serait non seulement un lieu de rencontre mais offrirait également de l'aide pour la plupart des travaux et des activités reliés aux études des étudiant-e-s.

Le centre de recherche et de développement a, quant à lui, une vocation plus large d'identification des besoins de la clientèle adulte qui, selon l'Association, sont à redéfinir d'une année à l'autre et de mise en place d'activités ou de programmes particuliers s'adaptant à la clientèle adulte à temps partiel.

### Une question de gros sous.

L'AGEEFEP a bien conscience que les universités vivent financièrement des temps difficiles. Toutefois l'universalité de la cotisation pour l'accessibilité générale des étudiant-e-s aux services, entre autres, des SAE est essentielle.

En 1983, en décidant d'imposer des frais supplémentaires aux étudiant-e-s à temps partiel pour l'utilisation du Service des sports, les SAE ont instauré une politique discriminatoire. L'Association souhaite qu'on remédie rapidement à cette situation. Quant aux autres demandes budgétaires, totalisant une somme de 48 000 dollars pour 1986-87 et de 53 000 dollars pour celle de 1987-88, l'AGEEFEP soutient qu'elles sont justifiées par le droit des étudiant-e-s adultes à temps partiel à recevoir l'information et



l'encadrement (revue, camp d'orientation, congrès) nécessaires à une meilleure intégration à l'Université. Ces subventions pourraient être accordées à même le surplus budgétaire des SAE.

Le mémoire de l'AGEEFEP expose de façon précise, dans son étude de faisabilité, le calcul des coûts et des espaces relié à toutes ses demandes.

### Là où ça se gâte.

Le vice-président aux services aux étudiant-e-s de l'Association s'est donc présenté, mémoire en main, au Comité de direction des SAE pour faire entériner ces propositions ( le CODISAE est formé de onze membres dont sept représentant-e-s étudiant-e-s élu-e-s ou nommé-e-s par la FAECUM et par quatre membres de la direction de l'Université).

Deux d'entre elles (centre de services et centre de recherche et de développement) ont été reportées à une date ultérieure. Les propositions visant à obtenir des subventions, pour l'année précédente et celle en cours, ont été rejetées.

Les représentant-e-s étudiant-e-s de la FAECUM ont expliqué leur opposition en invoquant le fait que les SAE ne peuvent venir en aide financièrement à une association en particulier.

L'exécutif de l'AGEEFEP s'attendait à cette position très 'faecumienne'. Depuis deux ans, il tente, sans grand succès, de faire comprendre aux responsables de la FAECUM qu'étant donné les caractéristiques

particulières de ses 13 000 membres, les Services aux étudiants sont inadéquats. Ceux-ci ont été conçus pour une clientèle d'étudiant-e-s régulier-ère-s. Le faible taux d'utilisation ( 4% ) de ces services par la clientèle adulte à temps partiel devrait à lui seul en faire la preuve. L'AGEEFEP, en créant des services et des activités adaptés, veut combler cette lacune.

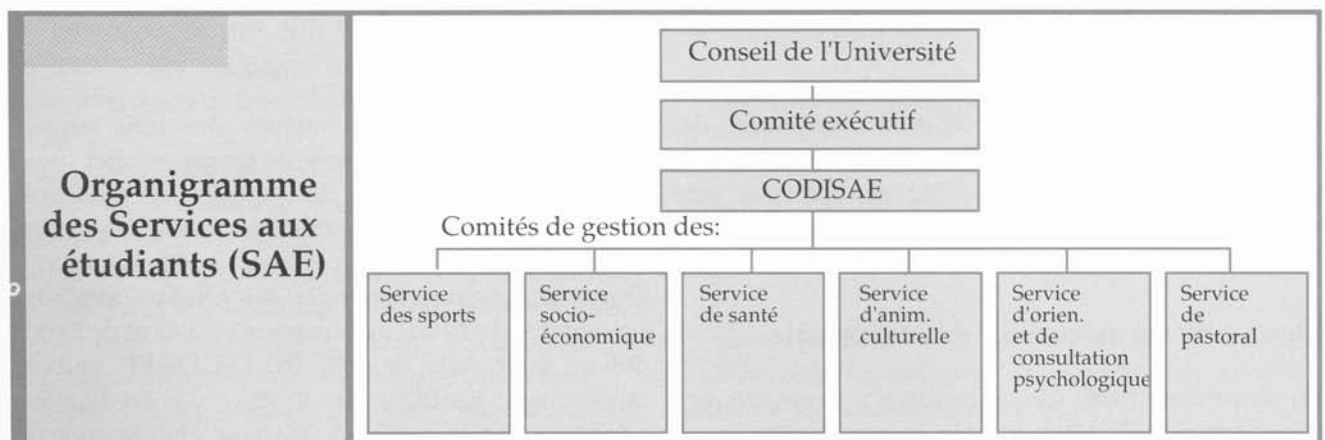
### Ce qui est fait et nous reste à faire.

Lors d'une rencontre , en mars dernier, avec le vice-recteur aux études et président du Comité, M.René Simard, l'adjoint au vice-rectorat administratif, M.Philippe Guay et le directeur des Services aux étudiants, M.Yves Therrien, l'exécutif de l'AGEEFEP, en présentant son mémoire, avait déjà exprimé ses craintes au sujet d'un refus éventuel des représentant-e-s étudiant-e-s de la FAECUM.

Puisque les décisions du CODISAE doivent être approuvées par le Comité exécutif, l'Association souhaite ne pas avoir à faire face à la même incompréhension de la part des dirigeants de l'Université.

Cependant, advenant un refus du CODISAE et du Comité exécutif, le Conseil de direction a déjà prévu la tenue d'un référendum dès le début de la session d'automne. Il saura, alors, si les étudiant-e-s de la FEP veulent que les sommes qu'ils-elles versent aux SAE soient administrées par un comité conjoint AGEEFEP-SAE et consacrées exclusivement à leurs besoins particuliers. Souhaitons que les choses n'en arrivent pas là. ■

1. Cité Educative, Un projet futuriste, vol.2,no.2,p.12.



par C. Arseneault

## Un vrai budget.... pour une vraie Faculté ?

L'AGEEFEP propose de  
hausser le budget de la FEP  
d'un montant de 4,05 millions  
de dollars.

Le Conseil élargi a tracé les  
lignes directrices.



Photo Claude Lebel

L'AGEEFEP a déposé, à la 118e séance du Conseil de la Faculté de l'éducation permanente du 25 mars dernier, une proposition d'ajouts au budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement de la FEP, 1987-88. Le Conseil a reçu le document et a accepté de le transmettre au Comité du budget de l'Université.

### Pourquoi une telle initiative ?

Au Congrès de fondation de l'Association, en novembre 1985, les délégué-e-s avaient noté plusieurs problèmes auxquels les étudiant-e-s de la FEP étaient confronté-e-s : l'indisponibilité des chargé-e-s de cours, le manque de locaux pour rencontrer ces dernier-e-s, le manque d'encadrement pédagogique, la faible participation des professeur-e-s à l'enseignement,

à la conception et à l'orientation des programmes. Bref, sans remettre en cause le travail des chargé-e-s de cours, ils-elles estimaient que la FEP ne pouvait être une vraie Faculté sans disposer des ressources financières et humaines nécessaires.

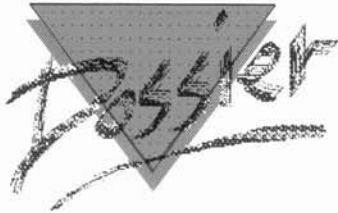
Aussi adoptaient-ils-elles la résolution suivante: "L'AGEEFEP interviendra auprès des instances compétentes pour que soit formé, à la FEP, un corps professoral composé de professeurs à temps plein."<sup>1</sup> Le Conseil élargi de février dernier a, à nouveau, soulevé ces problèmes, mais cette fois, en essayant de trouver des solutions à court et à long termes.

### Utiliser ce qu'il y a déjà en place.

En mai 1980, à la demande de l'Assemblée universitaire (AU), le recteur de l'époque donnait au vice-recteur exécutif le mandat "... de préciser les orientations de l'Université en ce qui a trait à l'éducation permanente...". Il devait en résulter, à la fin de novembre 1982, le rapport Ménard<sup>2</sup>.

Ce rapport faisait état d'un bilan de participation, plutôt négatif, des professeur-e-s régulier-ère-s aux activités et aux programmes de la FEP. Il était accompagné de recommandations et de modalités favorisant l'affectation de professeur-e-s à des fins de participation à l'enseignement, à l'élaboration et à la mise en oeuvre de programmes de la FEP.

Le rapport Ménard a été étudié et reçu par l'Assemblée universitaire au début de décembre 1985. Outre le fait que l'AU a, à cette occasion, reconfirmé le rôle de la FEP auprès des autres facultés de l'Université (rôle de suppléance) et sa responsabilité de développement en éducation permanente et en éducation des adultes, elle a adopté plusieurs recommandations dont celle-ci: "Que l'université élabore une stratégie qui permette que la participation des professeurs aux programmes pour adultes soit substantiellement accrue, sous forme d'enseignement, d'encadrement des étudiants et s'il y a lieu d'encadrement des chargés de cours, de présence aux Conseil de programme et aux groupes de travail dans le cadre des détachements ou autres types d'affectation suggérés par le Rapport Ménard"<sup>3</sup>



Nous constatons que ces recommandations ne sont toujours pas appliquées, plus d'une année après leur adoption.

Si l'Université ne veut pas procéder à l'affectation de professeur-e-s à la FEP, comme le recommande le rapport, elle possède toutefois des outils utiles qui pourraient l'aider dans cette tâche.

Elle dispose, entre autres, d'un Comité de l'Éducation permanente. Ce dernier, créé en 1974 par l'AU, avait pour mandat de définir les rôles que l'Université devrait jouer en vue de l'instauration d'un régime intégré d'éducation permanente. Ayant rempli cette mission, le comité ne fonctionne plus depuis plusieurs années. Cependant il existe toujours statutairement<sup>4</sup>.

L'Université pourrait réanimer ce comité afin qu'il évalue les obstacles éventuels à l'affectation de professeur-e-s à la FEP, tels que: la convention collective des professeur-e-s, l'implication d'un transfert sur leur carrière, etc..

Son mandat pourrait procéder, dans un premier temps, à l'examen de l'ensemble de la problématique en vue de trouver des solutions réalistes et applicables. Dans un deuxième temps, il pourrait réaliser un calendrier-échancier visant à mettre en application les recommandations du rapport Ménard.

### Mais en attendant...

Le Conseil élargi a tracé, lors de la réunion de février, les lignes directrices qui ont permis à l'exécutif de l'AGEEFEP de poser des gestes concrets. Sans oublier les propositions adoptées<sup>5</sup>, il a entrepris de chiffrer les demandes des délégué-e-s (voir encadré p.17) au Congrès et au Conseil élargi.

L'entreprise avait deux buts. L'un a été d'intervenir auprès de l'instance la plus proche de l'AGEEFEP, soit le Conseil de la Faculté de l'éducation permanente, afin de démontrer le sérieux des demandes de la clientèle étudiante de cette Faculté concernant la qualité de l'enseignement. Autrement



Photo Claude Lebel

dit, évaluer, dans le sens le plus prosaïque du terme, cet enseignement et tous les besoins qui s'y rattachent (locaux, matériel pédagogique, etc.) .

L'autre but vise à sensibiliser la communauté universitaire, dont fait partie la très haute direction, à la situation des étudiant-e-s adultes à la Faculté de l'éducation permanente. Cet état n'est pas sans être lié au manque de ressources humaines et financières de la Faculté. Comme on ne peut donner que ce que l'on a, l'exécutif de l'AGEEFEP demande au Comité du budget de hausser de 4,05 millions de dollars le budget de la Faculté de l'éducation permanente.

Selon lui, cet apport financier ne démontrerait qu'une juste reconnaissance du rôle important et unique de la FEP au sein de l'Université et le respect de la spécificité de ses étudiant-e-s.

Offrir des choix de cours adaptés à une clientèle nombreuse et diversifiée, c'est bien. Vouloir accorder les ressources financières et humaines pour lui garantir l'excellence de l'enseignement et des diplômes, c'est encore mieux. ■

1. Procès-verbal du Congrès de fondation de l'AGEEFEP, 16 et 17 novembre 1985, Affaires académiques, p.10.

2. **Éducation permanente et éducation des adultes à l'Université de Montréal**, rapport Ménard, 10 novembre 1982, doc.A-21/228/20.

3. Assemblée universitaire, **Recommandations en regard du rapport Ménard**, 9 décembre 1985, doc. A-21/260/260,2e version, 7 janvier 1986, p.5.

4. Comité de l'Éducation permanente, création à l'Assemblée universitaire, 117e réunion, 10 juin 1974, DEL.AU-539-3.1.

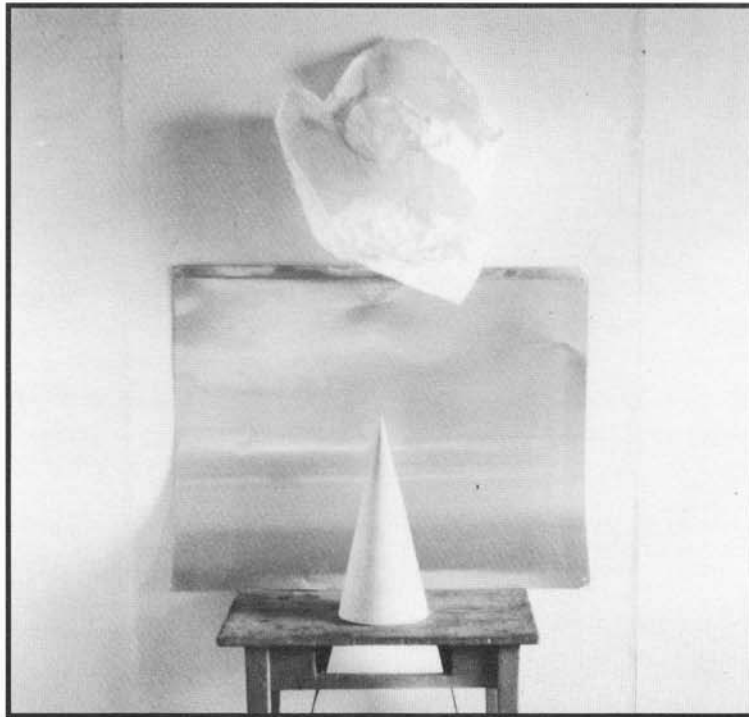
5. Proposition AA- no.4, Atelier no.1, Affaires académiques, annexe iv.



## Résumé de la proposition d'ajouts au budget prévisionnel de la Faculté de l'éducation permanente, 1987-88 .

	TOTAL (millions de dollars)
<b>Création de postes de professeur-e-s.</b>  Postes + frais afférents (secrétariat, frais de bureau, etc.)	3
<b>Réduction de la taille moyenne des groupes/cours.</b>  Ajout d'environ 100 cours/année, embauche de chargé-e-s de cours	0,3
<b>Amélioration des services.</b>  Secrétaires administratif-tive-s et/ou commis au personnel	0,5
<b>Création de services nouveaux de support/encadrement.</b>  Engagement de professionnel-le-s et mise en place de services/cours	0,25
	<b>Grand total</b>
	4,05

# Un ~~X~~rtiste bien de chez nous



rtiste et professeur, deux situations qui, à première vue, semblent incompatibles. L'une, représente la création, l'imaginaire, le vagabondage des sens, de l'émotivité et de l'esprit à la recherche d'un idéal qui traduira l'universel; l'autre, officielle, "rangée" peut-être, transmet son savoir à un groupe d'étudiant-e-s plus ou moins discipliné-e-s dont l'oeil est bien souvent fixé sur la montre. Pour fondre les deux dans un tout har-

monieux il faut s'appeler Serge Tousignan. Il réussit à éveiller chez ses étudiant-e-s la vitalité, l'ingéniosité, l'imagination que requiert l'art; le tout accompagné de la connaissance, leur permettant ainsi de s'exprimer par la réalisation d'une oeuvre.

Une grande salle au plafond surélevé, des étagères pleines de livres, de grandes tables sur tréteaux et dans un coin un petit bureau, derrière lequel, l'oeil vif, Serge Tousignan s'anime en parlant de son art, intarissable sur ce sujet. Artiste complet, multidiscipli-

plinaire, il a pu exprimer sa vision d'un monde infini à travers la peinture, la sculpture, la gravure. Mais son approche de la photographie a donné à son art un second souffle, bâti sur de nouvelles méthodes, remettant ainsi en question les vieux principes pour explorer de nouveaux procédés. Cette nouvelle technique représente la synthèse de nombreuses années de recherche pour la transmission de messages où l'univers prend place. La photographie, affranchie des contraintes traditionnelles, loin des préjugés, permet à l'artiste

d'éloigner les limites de la création et de trouver une forme personnelle d'expression visuelle.

### À l'assaut de la renommée

Le chemin parcouru a été riche en études dans le but de trouver un moyen d'expression, par lequel l'artiste traduirait, dans un langage qui lui serait propre, sa perception du monde visible et abstrait. Né à Montréal, Serge Tousignan a reçu une formation classique pour ensuite obtenir un diplôme de l'École des Beaux-Arts en 1958. Elle était, à l'époque, la seule institution à apporter plusieurs enseignements et offrait la possibilité d'étudier différents procédés d'expression artistique. Puis trois ans de perfectionnement en procédés estampe, gravure, lithogravure, le dirigèrent vers une carrière de graphiste. En 1966, il obtient un prix de lithographie à la Biennale internationale d'estampe de Tokyo. Depuis 1962, il exposait à la Galerie Camille Hébert et a reçu, en 1967, un prix de sculpture.

Mais d'un naturel insatiable, il continue ses recherches en 3 D, sculpture, peinture, cinéma, photographie sans oublier un mineur en arts plastiques obtenu à l'Université de Montréal. Plusieurs expositions, les dernières, au début de 1987, au Québec et en Suisse, ont permis à cet artiste montréalais de se faire connaître non seulement au Québec mais dans le monde. Une autre exposition aura lieu à Vancouver en septembre 1987.

Depuis 14 ans, Serge Tousignan se consacre à la photographie où se retrouvent confondus le pictural, le sculptural et le graphique. Son travail de recherche s'oriente vers l'illusion optique. L'artiste doute, étudie, transforme, sans cesse à la poursuite d'un idéal d'expression



"...une part d'indéfini où peut se projeter le spectateur..."

qui traduirait la perception de son environnement et de sa pensée. La photographie représente un nouveau moyen d'expression par l'image, cet élément docile mis à la disposition de l'artiste pour traduire l'activité de son esprit créatif, allant du classicisme conventionnel aux extrêmes audaces de l'avant-garde, jouant avec la lumière et les ombres.

### Création : esclavage ou renaissance

Selon M. Tousignan l'artiste ne peut avoir le contrôle de ce qu'il fait. Sa création est la combinaison de réflexion, de rationnel, de questionnement, d'expression artistique, de hasard et d'intuition. Il se construit une façon de voir qui, à la suite d'une recherche intensive, aboutit à la réalisation d'une oeuvre. Il éprouve alors une délivrance après cette période

difficile de gestation. L'artiste se sent libéré de son angoisse de la création. C'est ainsi que son talent évolue, laissant dans son oeuvre "une part d'indéfini où peut se projeter le spectateur"; celui-ci découvre et s'invente des choses. Professeur agrégé et coordonnateur du programme en arts plastique de l'Université de Montréal, M. Tousignan communique son amour de l'art dans un édifice vieillot de la rue Mont-Royal. Il apprécie cet endroit que l'on peut salir avec de savants barbouillages, sans que l'administration ne pousse les hauts cris, et où il y a de la vie. Les étudiant-e-s suivent leur inspiration et font preuve d'une grande fraîcheur artistique, dans l'oubli absolu des préjugés. Transmettre la connaissance se révèle être un jeu passionnant. Il demande le don de soi, de la disponibilité, de la compréhension et apprend l'humilité. ■

# Une science d'avenir: l'ergonomie

(1) Depuis janvier 1986, la Faculté de l'éducation permanente offre un certificat en ergonomie. Ce nouveau programme, mis en place avec la collaboration de la CSST, est le seul, de niveau premier cycle, à être offert au Québec.

## Une science d'avenir.

Peu pratiquée au Québec, l'ergonomie s'est surtout développée, depuis la seconde guerre mondiale, en Europe et aux États-Unis. Son

objectif: adapter le travail, les outils et les méthodes aux dispositions de l'être humain.

A partir de l'étude de la personne en activité, l'ergonomie contribue à planifier et à adapter le travail et son environnement aux caractéristiques physiques, psychologiques, sociologiques de celui ou de celle qui l'effectue. Ainsi, de nombreux problèmes dans différents milieux de travail, tels les maux de dos, la fatigue excessive, les

tendinites, etc., pourraient se régler par des interventions ergonomiques.

Pour l'instant, les dirigeants d'entreprises, de même que les associations de travailleurs, trouvent difficilement les ressources nécessaires pour faire effectuer des études ergonomiques dans le but de redéfinir les charges de travail et d'améliorer les postes et les conditions de travail. Quelques rares entreprises comptent un-e ergono-

**Séjour**  
**JEUNESSE**  
*à l'Université de Montréal*

**CAMP DE JOUR  
POUR JEUNES  
DE 6 À 15 ANS**

**DU 29 JUIN  
AU 14 AOÛT 1987**

**AU PROGRAMME:**  
*Activités sportives,  
de plein-air, artistiques  
et culturelles,  
informatiques  
et scientifiques.*

**RENSEIGNEMENTS:**  
343-6160

 Université de Montréal  
Services aux étudiants  
Service des sports

me parmi les membres de leur personnel, mais plusieurs songent à en embaucher ou encouragent certain-e-s de leurs employé-e-s à acquérir une formation dans ce domaine. Les équipes en santé et sécurité du travail, celles qui interviennent en réadaptation professionnelle et sociale et les entreprises de conception d'équipements recherchent aussi des personnes compétentes en ergonomie.

### Le certificat en ergonomie.

Le programme de 30 crédits offert par la FEP vise à former des intervenant-e-s compétent-e-s capables, à la fois, de comprendre le travail humain, d'analyser l'interface homme-travail, femme-travail, d'élaborer des hypothèses, d'utiliser les outils nécessaires à leur vérification et de participer à l'élaboration de solutions.

Pour ce faire, une connaissance théorique portant sur l'analyse du travail et sur les principales sciences de base de l'ergonomie (physiologie, biomécanique, psychologie) est complétée par un apprentissage pratique, en laboratoire, familiarisant l'étudiant-e avec les principales méthodes et certains outils nécessaires à l'intervention ergonomique. Des études effectuées sur le terrain et dans divers milieux de travail viennent compléter la formation.

Étant donné le champ d'action très vaste de l'ergonomie, il est évident qu'une formation plus avancée de 2e ou 3e cycle sera nécessaire pour l'étude de problèmes particulièrement complexes, nécessitant des recherches plus approfondies. ■

(1) Source: document de présentation du certificat d'ergonomie, Colette Dion Hubert, directrice de la Famille Travail et Michel Thienot, responsable du Certificat



### Description du programme.

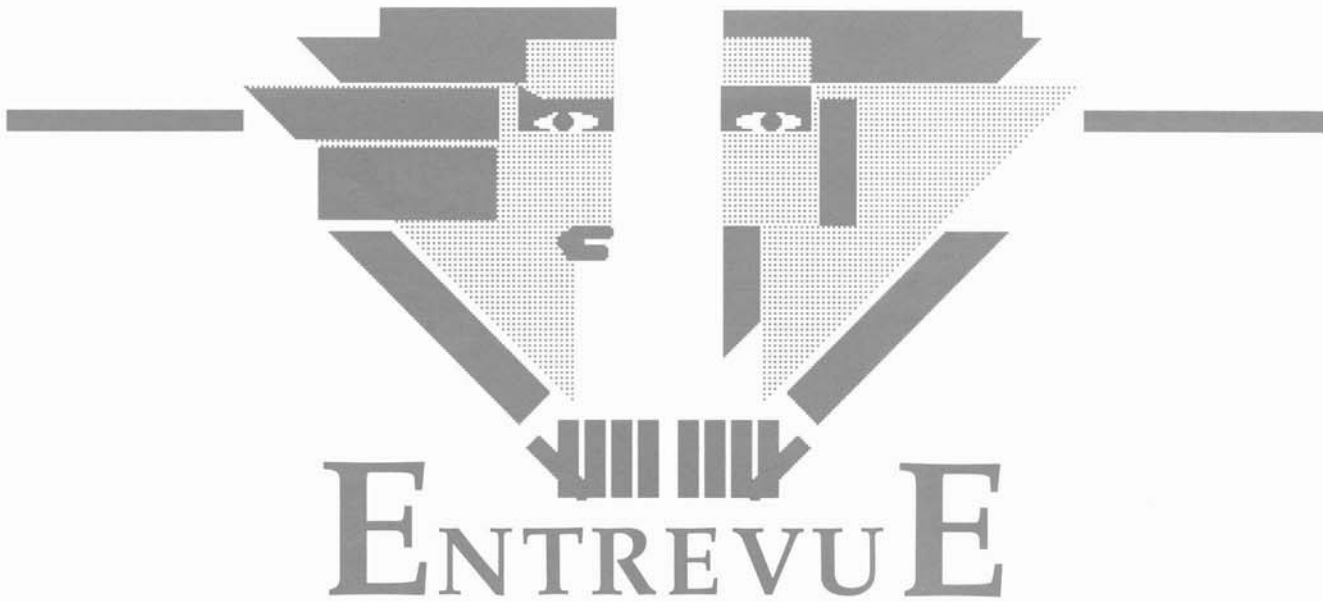
Total de 30 crédits répartis comme suit:

- 15 crédits de cours obligatoires,
- 12 à 15 crédits de cours à option,
- 0 à 3 crédit-s de cours au choix.

### Conditions d'admission.

L'étudiant-e doit :

- avoir une formation de base et de préférence une expérience de travail,
- avoir atteint l'âge de 21 ans,
- détenir un DEC ou l'équivalent
- et posséder soit :
  - un certificat en SST ou l'équivalent,
  - ou une expérience de travail pertinente jugée suffisante,
  - ou des connaissances suffisantes dans des disciplines connexes à l'ergonomie.



Par M. Langlois

Le 9 avril, le président du SCCUM et le recteur de l'Université de Montréal signaient la première convention collective des chargé-e-s de cours de l'Université de Montréal.

Il aura fallu sept ans de batailles juridiques et un an de négociations pour y arriver.

Pour faire le point, nous avons rencontré le président du Syndicat des chargé-e-s de cours, M. Guy Lachaine. Nous en avons profité pour aller voir au-delà des demandes syndicales.

**C.E.:** M. Lachaine, quel bilan faites-vous des premières négociations entre le Syndicat des chargé-e-s de cours et l'Université de Montréal?

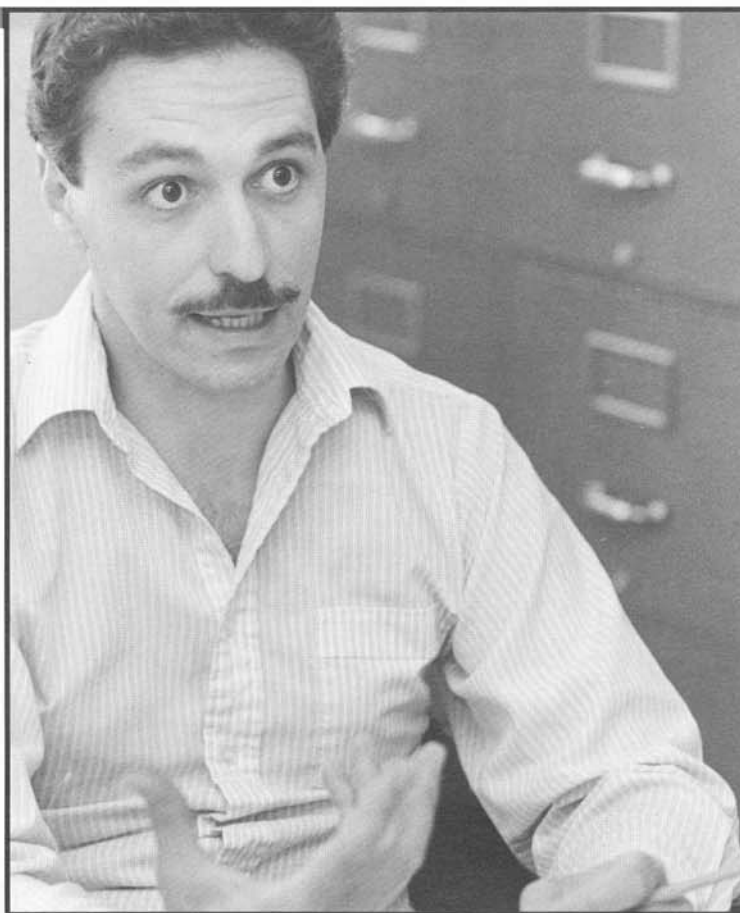
Ce fut, je pense, pour l'ensemble du syndicat une longue lutte dans la mesure où il n'était pas toujours possible d'aborder les choses positivement. Il y a eu, évidemment, des blocages à la table de négociation mais aussi certaines difficultés pour aller chercher, à l'intérieur du Syndicat, un bon taux de participation. De ce côté-là, il y a eu un effort constant pour informer nos membres, et cela avec des ressources souvent limitées.

En ce qui concerne la convention collective, tant les clauses salariales que normatives, et aussi tout ce qui touche la question de la reconnaissance syndicale, nous pouvons dire que les chargé-e-s de cours de l'Université de Montréal se situent aujourd'hui, à un niveau comparable à celui de leurs semblables dans d'autres universités où les syndicats de chargé-e-s de cours existent depuis plus longtemps et qui en sont à leur troisième ou quatrième convention collective.

**C.E.:** À propos de la mobilisation des membres du syndicat, n'y a-t-il pas eu des difficultés à rejoindre une clientèle si hétérogène?

Évidemment, les membres sont toujours invité-e-s à participer aux comités, au conseil syndical, à l'exécutif même. Le problème n'est pas là. Il se situe davantage du côté d'une sensibilisation ou d'une motivation profonde qui les amènerait à participer d'une façon volontaire aux activités syndicales. Je pense que tous ceux qui ont une expérience syndicale savent que c'est autour de la négociation de la convention collective que se développe la conscience syndicale, le goût de s'impliquer. La convention collective est l'outil qui permet justement aux individu-e-s de se rencontrer, d'échanger, de voir les problèmes qu'il y a et, par la suite, de travailler à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Je pense qu'il faut insister sur le fait que c'est notre première con-



" La convention collective est l'outil qui permet aux individu-e-s de se rencontrer..."

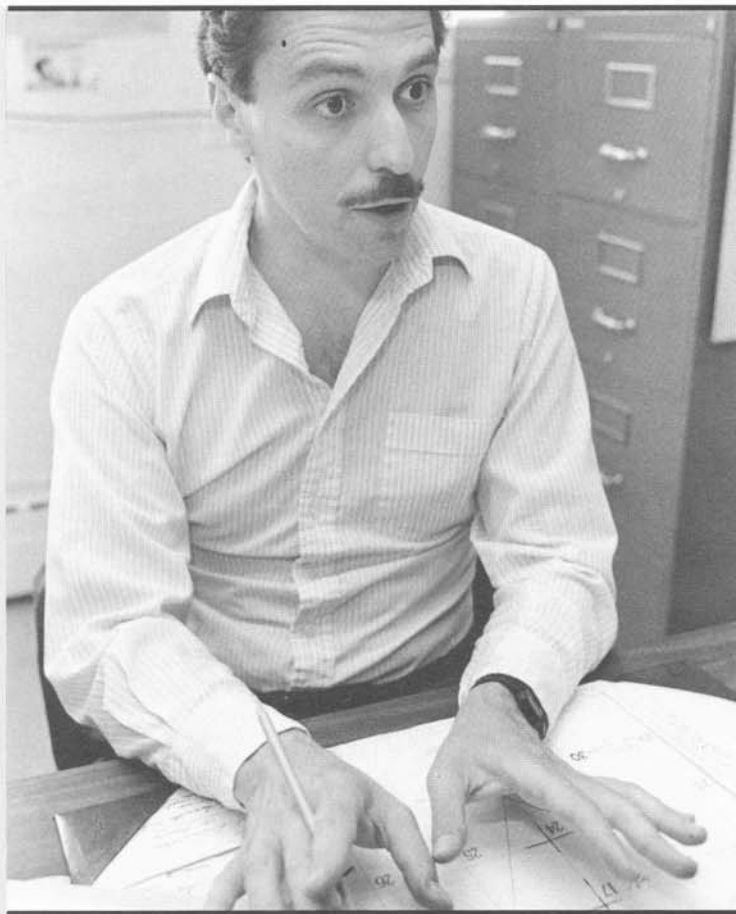
vention. À l'Université de Montréal, nous sommes passé-e-s d'un régime de droit de gérance absolu à un régime de convention collective où on doit s'entendre sur l'attribution de la tâche, des salaires, etc. et, cela, à l'intérieur d'un texte négocié. C'est un changement de mentalité radical. Cela nécessite de passer par des étapes sociale, politique et juridique dont une des plus importantes est sans doute la reconnaissance syndicale.

**C.E.:** Vous avez été, pendant plus de sept ans, en conflit avec l'Université sur ce sujet. Quelles seront dorénavant vos rela-

**tions avec l'employeur?**

Lors de la signature de la convention collective, le 9 avril dernier, le Recteur s'est dit satisfait de la tournure des événements et a dit espérer que l'ensemble des relations de travail et des rapports avec le Syndicat demeure dans l'esprit qui a animé les échanges à la table des négociations après l'entente de principe. Nous avons pu constater, lors de la rédaction de la convention, qui a été rédigée à la suite de l'entente de principe et selon son esprit, une volonté de respecter les principes sur lesquels nous nous étions entendus.

Photo Jean-François Leblanc



Le règlement monétaire: est-ce suffisant pour dispenser un bon enseignement ?

Au début de la négociation, le Syndicat des chargé-e-s de cours a déposé des demandes concernant l'obtention de locaux, la réduction de la taille des groupes/cours et la représentation des chargé-e-s de cours aux instances

universitaires. Celles-ci n'ont pas été retenues dans l'entente de principe. Ces aspects sont encore perçus comme un droit de gérance de l'employeur.

C.E.: À la table de négociations, le Syndicat avait fait des demandes, qui n'ont pas été intégrées dans l'entente de principe, con-

cernant la réduction de la taille des groupes/cours et l'obtention de locaux. Cette dernière question sera remise entre les mains d'un comité paritaire. Pouvez-vous nous dire en quoi ces aspects affectent le travail des chargé-e-s de cours?

La question est de savoir si cela est nécessaire à l'enseignement. Nous, on estime que ça l'est. On demande à des gens de dispenser de l'enseignement, dans le cas de l'éducation permanente c'est la totalité de l'enseignement, et on ne leur donne pas les ressources nécessaires.

Bien sûr, nous avons obtenu un règlement monétaire mais cela ne représente qu'environ la moitié du salaire versé aux professeur-e-s régulier-ère-s pour un cours identique. Est-ce qu'on peut penser que cette seule ressource financière est en soi suffisante pour dispenser un bon enseignement?

Le contexte est souvent de donner un cours à un groupe de cinquante personnes, dans une salle souvent trop petite et mal ventilée. Nos demandes concernant les locaux visaient à obtenir des salles de travail où les chargé-e-s de cours auraient pu travailler sur leurs cours, faire des corrections et rencontrer les étudiant-e-s. Ça existe pour les professeur-e-s régulier-ère-s alors pourquoi cela n'existerait-il pas pour les chargé-e-s de cours. Je pense que les étudiant-e-s apprécieraient de rencontrer leurs chargé-e-s de cours et nous croyons que cette disponibilité fait partie de l'enseignement.

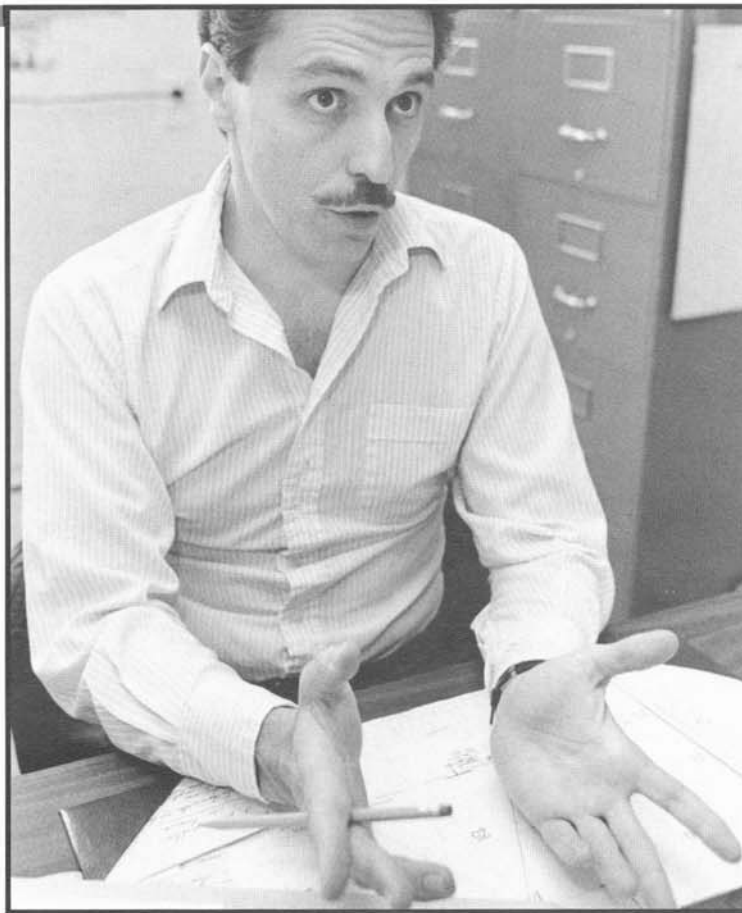


**C.E.: Et la taille des groupes/cours?**

Les chargé-e-s de cours et les étudiant-e-s font souvent part de difficultés à ce sujet. Par exemple, j'enseigne depuis dix ans à la Faculté de l'éducation permanente. Et bien, il y a eu une augmentation d'au moins 100% du nombre d'étudiant-e-s dans les groupes. Cela veut dire que le passage de 35 à 70 étudiant-e-s te demande des préparations de cours différentes, des corrections supplémentaires, une disponibilité plus grande pour rencontrer les étudiant-e-s qui ont des difficultés particulières. Le fardeau de l'enseignement augmente mais le salaire reste le même. C'est là que le problème se pose et c'est pour ça que la demande syndicale était sur la table.

**C.E.: Certaines de vos revendications concernaient la représentation des chargé-e-s de cours aux instances universitaires. Quel serait leur apport ?**

Les chargé-e-s de cours dispensent la moitié de l'enseignement à l'Université, dont la totalité à l'éducation permanente. Ils-elles auraient sûrement un rôle important à jouer pour présenter un point de vue qui n'est pas nécessairement celui des professeur-e-s régulier-e-s ou des administrateur-trice-s. Ces demandes n'ont pas été intégrées à l'entente, sauf que l'Université a convenu, avec le Syndicat, d'organiser des élections, telles que prévues aux Statuts et règlements de l'Université, pour que les postes vacants dans les différentes instances puissent être comblés. Justement, au moment où on se parle, des élections sont



"Le point de vue d'un-e chargé-e de cours ...est particulier..."

Photo Jean-François Leblanc

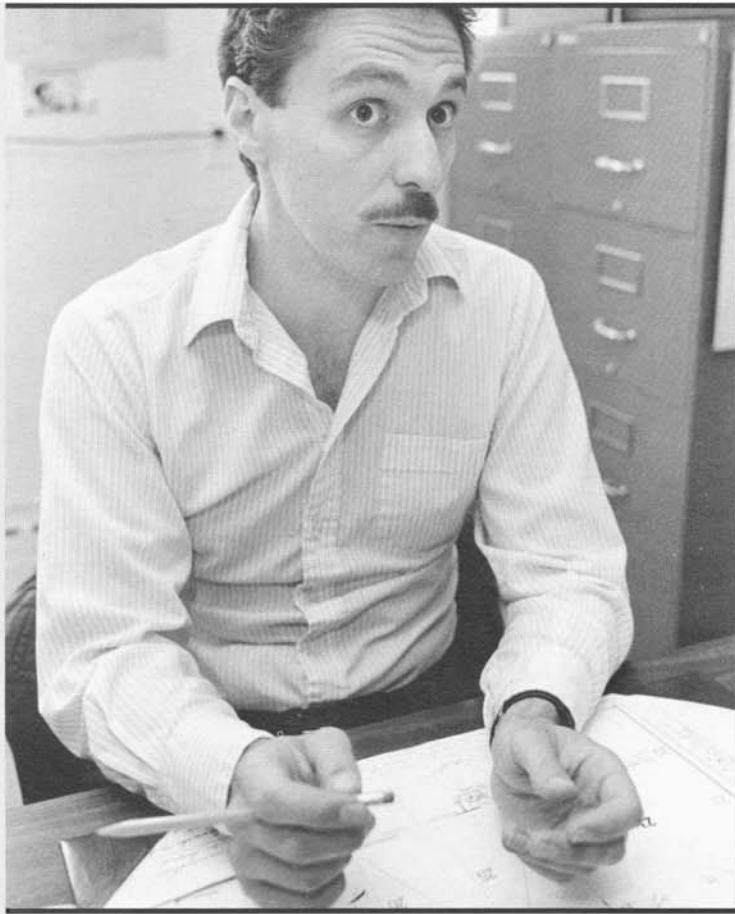
organisées pour combler les postes à l'Assemblée universitaire.

**C.E.: Vous considérez donc que les professeur-e-s qui sont présent-e-s à ces instances et qui ont des charges pédagogiques semblables aux vôtres ne peuvent vous représenter ?**

Exactement. Le point de vue d'un-e chargé-e de cours, dont la tâche est limitée à l'enseignement dans certains programmes bien précis, est particulier et il lui appartient de le présenter. Si je prends tous les problèmes reliés à l'enseignement à la Faculté de l'éducation permanente, il y a peu de profes-

seur-e-s qui sont au courant de ces problèmes parce qu'il y en a peu qui y enseignent.

Prenons l'une de nos demandes, la taille des groupes/cours. Le syndicat des chargé-e-s de cours est le premier syndicat d'enseignants à poser ce problème. Jusqu'à aujourd'hui, le syndicat des professeur-e-s avait, de toute évidence, d'autres priorités. Le fait de dispenser un enseignement à des groupes plus importants ne semble pas leur poser de problèmes. Probablement parce qu'ils-elles n'enseignent pas à l'éducation permanente et que, peut-être, la place qu'occupe l'enseignement dans la tâche des



Du corporatisme?

professeur-e-s est particulière et ne commande pas de normes précises concernant la taille des groupes. Ils-elles ont aussi accès à des ressources d'appoint, telles les auxiliaires d'enseignement; ce qui n'était pas accessible aux chargé-e-s de cours avant la signature de la présente convention.

**C.E.:** Travaillez-vous à l'élaboration des nouveaux programmes, entre autres, à la Faculté de l'éducation permanente?

Les chargé-e-s de cours le font depuis la création de cette Faculté

et cela est important parce que ce sont eux-elles qui assument l'enseignement par la suite. Ce qui est peut-être difficile à accepter c'est que ces tâches doivent s'accomplir sur une base bénévole parce que la participation à ces activités n'est pas prévue dans la tâche des chargé-e-s de cours. Il y a possibilité, dans certains cas, d'aller chercher de petits budgets mais, depuis quelques années, c'est plutôt exceptionnel.

Un sujet qui a soulevé beaucoup de

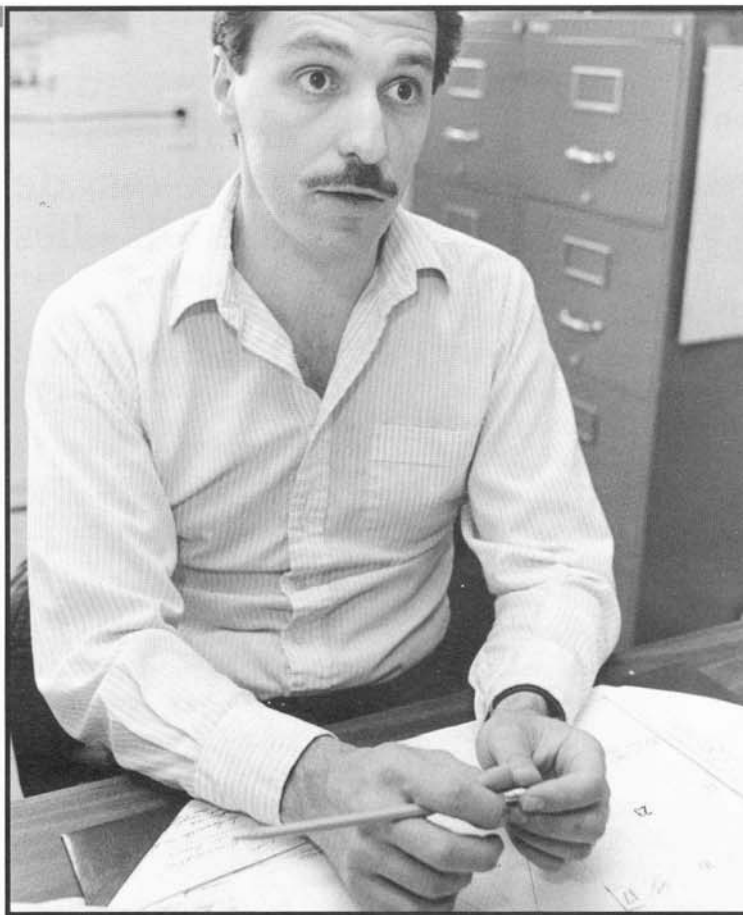
remous dans la communauté étudiante universitaire a été l'évaluation de l'enseignement des chargé-e-s de cours. La reconnaissance de l'ancienneté a également soulevé l'ire du secrétaire général de la FAECUM qui n'y voyait que l'expression d'un 'corporatisme crasse' 1. Quelques journalistes 2 ont également évoqué le fait que cette revendication des chargé-e-s de cours, à l'Université de Montréal et à l'UQAM, ne pourrait qu'amener la stagnation d'un corps d'enseignant-e-s dont la principale qualité, jusqu'ici, avait été la flexibilité et l'intégration continue de nouveaux sujets.

**C.E.:** Vous sembliez très réticent-e-s à inclure des clauses concernant l'évaluation de l'enseignement des chargé-e-s de cours par les étudiant-e-s?

Nous n'avons jamais été réticent-e-s. Notre avis a été clair, et ce depuis 1978, sur cette question. Nous l'avons écrit et publié. Notre position reconnaît le droit aux étudiant-e-s d'évaluer les enseignements qu'ils-elles reçoivent mais reconnaît également aux chargé-e-s de cours le droit à l'erreur. Ce n'est pas, parce qu'une fois, il y a une plainte d'un-e étudiant-e que l'individu-e doit perdre son emploi. On estime qu'il y a un minimum de règles à suivre. La position du Syndicat à la table des négociations était évidemment d'attendre les propositions de l'employeur à ce sujet. La question de l'évaluation de l'enseignement, tout comme l'évaluation en général d'un-e salarié-e, est une demande patronale. Celle-ci est venue très tardivement et nous avons répliqué par le dépôt d'une formule d'évaluation sur plainte. C'est cette dernière qui a été retenue dans la convention actuelle.

**C.E.:** Et votre demande visant à reconnaître l'ancienneté?

On a tenté de comprendre comment pourrait se faire la distribution de la tâche des chargé-e-s de cours à l'Université si on n'appliquait pas le régime de l'ancienneté et on s'est aperçu que ce n'était pas viable. Mais il faut mentionner que l'ancienneté n'est que le quatrième critère qui intervient dans l'attribution d'un cours. Il y en a d'autres. D'abord l'affichage des



"La question de l'évaluation de l'enseignement ...est une demande patronale."

Photo Jean-François Leblanc

cours restant, après l'attribution aux professeur-e-s et aux 15% d'étudiant-e-s gradué-e-s, limite le nombre de cours disponibles aux chargé-e-s de cours. Ensuite les candidat-e-s doivent répondre à des critères de qualification (études, années d'expérience, etc.) . Par la suite les cours ne peuvent être attribués qu'à des individu-e-s qui ont posé leur candidature et enfin, rentre en ligne de compte, le régime de l'ancienneté.

Celui-ci n'intervient que lors des tours d'attribution des cours<sup>3</sup> (priorité d'ancienneté pour une qualification égale).

**C.E.:** Pourtant, la FAECUM, entre autres, a qualifié votre position de corporatiste ? Comment l'expliquez-vous?

Les positions de la FAECUM, on ne les a jamais comprises. Elle n'a pas appuyé notre demande, par exemple, sur la priorité à l'emploi. Notre position était de limiter l'attribution de cours, à un seul cours par trimestre, aux gens qui avaient un emploi régulier à l'extérieur de l'Université, donc en situation de double emploi. Cela aurait permis aux jeunes, qui veulent intégrer le marché du travail dans l'enseignement, plus

de facilités. Ce n'était pas une demande corporatiste.

Quand le Syndicat formule des demandes sur la réduction des tailles de groupes/cours ou l'obtention de locaux pour travailler et rencontrer les étudiant-e-s, ce ne sont pas, non plus, des demandes corporatistes. Elles viennent satisfaire des besoins étudiants autant que ceux des chargé-e-s de cours.

C'est certain que notre Syndicat est là pour défendre ses membres, mais nous avons des demandes qui sont sûrement, au plan social, très progressistes. Il ne faut pas oublier, qu'ancienneté ou pas, les chargé-e-s de cours n'ont pas de permanence d'emploi. Si un certificat ferme ses portes, parce qu'il n'y a plus de clientèle, les chargé-e-s de cours, qui y travaillent, perdent leur emploi.

**Ils-elles sont plus de 6 000 chargé-e-s de cours syndiqué-e-s et se retrouvent dans la plupart des universités québécoises. Phénomène temporaire et marginal qui aurait ten-**

**dance à s'institutionnaliser?**

**Les chargé-e-s de cours sont-ils-elles là pour rester?**

**C.E.: Que pensez-vous de l'avenir qui s'offre aux chargé-e-s de cours?**

Moi, je pense que le phénomène est là pour durer. Les directions des universités ont fait la preuve qu'elles ne pouvaient pas fonctionner sans avoir recours à cette main d'oeuvre et le financement additionnel qui pourrait être prévu pour les universités ne sera jamais suffisant pour qu'on puisse parler d'une université sans chargé-e de cours. N'oublions pas que, si on tentait de prendre cette orientation, sans augmenter la tâche actuelle des professeur-e-s régulier-e-s, cela équivaldrait à doubler le budget de l'enseignement supérieur; ce qui est absolument inconcevable, étant donné les contraintes actuelles des gouvernements, et qui nierait l'apport spécifique des chargé-e-s de cours à l'enseignement universitaire.

Si j'avais à émettre une hypothèse, quant à l'avenir, je dirais que les institutions publiques auront davantage recours à de la main d'oeuvre à temps partiel, comme

les chargé-e-s de cours, parce que c'est une façon très économique de gérer et d'atteindre les objectifs de programmes d'une entreprise.

**C.E.: Quels sont, dans les prochains mois, les projets qui attendent le Syndicat des chargé-e-s de cours à l'Université de Montréal?**

D'implanter la nouvelle convention collective, bien sûr, et de mettre sur pied tous les comités prévus qui vont permettre son application. Il faut aussi penser à la préparation de la prochaine convention, même si ce n'est que dans trois ans; trois ans, ce n'est pas long quand il s'agit de préparer un projet de convention à l'intérieur d'une concertation qui devra se faire entre les syndicats de chargé-e-s de cours.

Le problème à l'Université de Montréal n'est pas isolé. C'est un problème qui est relié à celui du financement des universités et qui se vit partout. Il y a eu des démarches de concertation entre les syndicats de chargé-e-s de cours et il y en aura d'autres. L'idée germe actuellement et fera l'objet de débats au sein des syndicats, d'ici deux à trois ans, d'une négociation à une table commune. C'est, entre autres, sur cette hypothèse que nous allons travailler. ■

1. Continuum, **La qualité avant tout**, Luc Trépanier, 2 février 1987.

2. La Presse, Lysiane Gagnon et Jean-Guy Dubuc, entre autres, avril 1987.

3. Un exemple: pour 20 chargé-e-s de cours dans un département, il y a 35 cours restants à donner. Les 20 personnes sont placées par ordre d'ancienneté et choisissent les cours selon les critères qualification/ancienneté. Un premier tour d'attribution ne peut accorder qu'un seul cours par chargé-e de cours. Pour les 15 cours restants, on recommence le processus.

## Ça s'est passé à la FEP.

Une situation cocasse qui aurait pu mal tourner!

Début des cours, avril 1987. Le responsable du programme de... réserve, pour un de ses chargé-e-s de cours, une salle et du mobilier dit ' mobile '.

Les demandes sont acheminées à deux services différents de l'Université de Montréal et le soir du premier cours, étudiant-e-s et chargé de cours se retrouvent dans un amphithéâtre dont le plancher, à palliers, accuse une forte

inclinaison et où on a disposé le mobilier dit " mobile '.

Le cours débute et tout à coup... patatras ! Une étudiante installée au pallier supérieur commence à débouler, et ce jusqu'en bas de la pente, entraînant avec elle le mobilier dit ' mobile ' et quelques autres étudiant-e-s. Confusion générale. On reconforte de son mieux la blessée qui, heureusement, s'en sort sans trop de dégâts.

Sujets de réflexion: y a-t-il communication entre les différents

services de l'Université de Montréal ? À quoi a-t-on pensé en installant du mobilier dit ' mobile ' dans une salle de classe si peu adaptée ?

**N.D.L.R.** : Dans vos cours à la FEP, vous subissez des conditions d'études dramatiques ou burlesques, frisant quelquefois le ridicule ou démontrant le peu de considération qu'on témoigne aux étudiant-e-s de la FEP ? Faites-le nous savoir. Qui sait ? Cela aiderait peut-être à corriger certaines situations. ■

### Attention ! Attention !

Les Conseils de programme en **Animation**, (1 poste), **Information et journalisme** (1 poste), **Publicité** ( 2 postes) n'ont pas encore leur représentant-e-étudiant-e.

Faut-il rappeler que la présence des étudiant-e-s à ces organismes de la FEP est très importante car c'est leur seul moyen de participer aux décisions touchant l'évolution des programmes, la gestion des dossiers étudiants, l'évaluation des enseignements, etc..

Les personnes intéressées doivent être inscrites au programme pour lequel elles posent leur candidature.

Vous n'avez qu'à faire parvenir celle-ci, **avant le 15 août 1987**, à : AGEEFEP, a/s Christian Arseneault, C.P. 6128 Succ. A, Montréal, H3C 3J7 ou téléphoner au 842-3678.

À noter que les postes sont comblés jusqu'au prochain Congrès de l'AGEEFEP, en novembre 1987. ■

### Le Conseil de direction de l'AGEEFEP est heureux d'annoncer l'élection de deux nouveaux membres.



Photo Jean-François Leblanc

Mme Josiane Cusson assumera dorénavant les charges de la vice-présidence à l'information et aux communications. Mme Cusson était auparavant membre du Conseil du programme 'animation'.



Photo Jean-François Leblanc

M. Laurent Ménard, qui était membre du Conseil de programme de ' Gestion des services de santé ', est le nouveau directeur de la famille ' Travail et droit ' et se joindra à l'équipe actuelle du Conseil de direction.

Ces élections ont eu lieu lors du Conseil de direction élargi de février dernier. À tous les deux, toutes nos félicitations ! ■

## un regroupement dans l'air.

Les étudiant-e-s à temps partiel sont plus de 100 000 au Québec et, de part et d'autre, elles prennent conscience de l'importance de se regrouper afin de piloter leurs dossiers et de défendre leurs intérêts. C'est ce qui se passe à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Les 6 000 étudiants et étudiantes à temps partiel de l'UQTR, sont parsemé-e-s sur un immen-

se territoire, couvrant les villes de Trois-Rivières (campus), Shawinigan, Sorel, Saint-Hyacinthe, Québec, Victoriaville, Drummondville, Joliette et Thetford-Mines.

Du 30 mars au 15 avril derniers, avait lieu, sur le campus et en périphérie (notre hors-campus), un référendum qui devait amener la création du Regroupement des étudiant-e-s à temps partiel de l'UQTR (RETPUQTR), autonome

et distinct de l'Association générale des étudiant-e-s de l'UQTR (AGEUQTR).

Les motifs de cette action ont été exposés par le Comité provisoire dans un Bulletin d'information pré-référendaire dont voici un extrait: "Que nous soyons de nouveaux venus ou que nous retournions aux études après une absence plus ou moins prolongée, il semble que nous éprouvions des difficultés à nous intégrer au milieu universitaire. Nous sommes en fait une présence invisible, un groupe d'individus éparpillés aux quatre coins de la cité universitaire. Il nous faut prendre les moyens pour sortir de l'anonymat et affirmer notre présence de façon dynamique au sein de la communauté universitaire."

Les résultats du vote ont exprimé clairement cette volonté: 93,7% des 1163 étudiant-e-s participant au vote étaient favorables au Regroupement autonome.

Malheureusement, à la suite d'un vice de procédure, dont on ne sait, pour l'instant, à qui il est imputable, la direction de l'UQTR a contesté les résultats du référendum.

Le Comité provisoire attend un avis juridique sur cette question avant de décider s'il ira en appel de cette décision. Si ce n'était pas le cas, il est fermement décidé à répéter l'opération en septembre prochain.

Comme dans d'autres universités, entre autres à l'Université de Montréal, d'énormes enjeux politiques et financiers sont sur la table et les associations étudiantes déjà en place voient d'un mauvais oeil les pertes qu'elles devraient encourir si les étudiant-e-s à temps partiel réussissaient à former des regroupements autonomes. Cependant on peut se demander s'il est réaliste de penser qu'une seule association peut à la fois défendre les intérêts des étudiant-e-s régulier-ère-s et ceux des étudiant-e-s à temps partiel. L'affaire suit son cours. ■



### JOURNÉES «PORTE OUVERTE»

### Une invitation à tous les étudiants

- Vous avez des questions sur

- le cheminement de vos études?
- la structure de votre programme?
- le contenu des cours?

- Vous avez besoin d'être guidés dans l'orientation de vos études actuelles ou à venir?

Vous êtes cordialement invités à vous présenter au 3335, chemin Queen Mary, les

**mardi 9 et mercredi 10 juin 1987**  
**entre 9h et 19h30**

Des responsables de programmes et des conseillers en formation se feront un plaisir de vous recevoir.

Des rafraîchissements seront offerts tout le long de cette rencontre.

**Tél.: 343-6090**



Université de Montréal  
Faculté de l'éducation permanente

## La saga des bibliothèques

Après des mois de tergiversations, l'AGEEFEP a enfin obtenu gain de cause pour les étudiant-e-s de la FEP hors-campus de Québec.

Dans le numéro de septembre 1986 de Cité Éducative, les membres de l'exécutif étaient heureux de vous annoncer que les étudiant-e-s hors campus de Québec pourraient enfin disposer des services de la bibliothèque de l'Université Laval. Fin octobre, un étudiant de là-bas nous apprenait que l'entente ne tenait plus: l'administration de l'Université Laval avait envoyé une directive à son service de bibliothèques pour l'annuler. Tout était donc à recommencer.

L'AGEEFEP entreprend alors des démarches auprès de la CREPUQ (Conférence des Recteurs et Principaux des Universités du Québec) afin que les étudiant-e-s de 1er cycle soient inclus-e-s dans l'entente inter-universitaire. Celle-ci permet aux étudiant-e-s inscrit-e-s aux 2e et 3e cycles d'utiliser les services des bibliothèques universitaires sur tout le territoire provincial. Au bout de deux mois de discussions, il apparaît qu'une telle modification ne peut être réalisée qu'à très long terme. La raison invoquée: chaque université est censée répondre adéquatement aux besoins des étudiant-e-s de 1er cycle.

En janvier 1987, l'exécutif de l'Association se remet à la tâche, cette fois en s'adressant à la Direction des bibliothèques de l'Université de Montréal. Il lui rappelle que les étudiant-e-s de la FEP, de Montréal ou hors-campus, déboursent des frais de scolarité, entre autres, pour avoir accès aux services de bibliothèque. Le directeur des services aux usagers des bibliothèques de l'Université de Montréal, M. Clément Tremblay, est chargé du dossier.

Enfin, à la fin de février, l'excellent travail du négociateur porte

## À la recherche d'étudiant-e-s

On se rappellera que la vice-doyenne aux études avait annoncé en juin 1986 aux étudiant-e-s hors campus de St-Hyacinthe, incrit-e-s au programme de gérontologie, l'annulation du programme et ce, pour l'année 1986 et 1987.

Mme Francine Ostiguy, directrice du Conseil régional du Haut St-Laurent de l'AGEEFEP, avait alors fait appel au Conseil de direction de l'Association pour qu'il intervienne auprès de la vice-doyenne afin d'annuler cette décision. La démarche a été entreprise mais n'a obtenu qu'une fin de non-recevoir.

Au début de 1987, à la suite de nombreuses demandes émanant de candidat-e-s éventuel-le-s, Mme Ostiguy propose à l'AGEEFEP de prendre les devants et de lancer une publicité visant à réunir les 45 participant-e-s nécessaires à la création d'un certificat. Ainsi fut fait et trois programmes ont été annoncés: Gérontologie, Santé, Sé-

curité au Travail et Relations industrielles.

Au moment de mettre sous presse, les résultats ne sont pas à la mesure de ce que l'on avait escompté. Rejointe au téléphone, Mme Ostiguy se dit très déçue de l'entreprise. Elle regrette surtout que les futur-e-s étudiant-e-s ne semblent pas vouloir s'impliquer davantage malgré leurs critiques antérieures. Selon elle, on ne peut s'attendre à ce que la Faculté ouvre de nouveaux programmes sans constater une démonstration explicite de l'intérêt des étudiant-e-s.

D'autre part, les affiches, annonçant les programmes dans les couloirs de l'hôpital de St-Hyacinthe, disparaissent comme par enchantement. Des étudiant-e-s d'autres certificats verraient-ils-elles d'un mauvais oeil l'ouverture de nouveaux programmes? En serait-on venu, à St-Hyacinthe, à une guerre de clientèle? L'affaire est à suivre. ■

ses fruits: l'Université Laval donne une réponse favorable mais exige qu'une somme de 15 dollars soit versée par chaque étudiant-e, à chaque trimestre d'études.

L'AGEEFEP revient à la charge et soutient que les 4 dollars/crédit, perçus à même les frais de scolarité, pour les Services aux étudiants, sont suffisants et qu'il ne saurait être question, pour les étudiant-e-s de la FEP hors campus, de déboursier un montant supplémentaire.

Début mars, le doyen de la Faculté, M. Jacques Léonard, annonçait qu'à la suite d'une décision de son cabinet, celle-ci consentait à défrayer les coûts exigés par l'Université Laval.

L'AGEEFEP ne peut que se féliciter de cet heureux dénouement. La situation des étudiant-e-s hors campus est déjà assez difficile sans les priver des outils essentiels à la bonne marche de leurs études. ■

GALERIE  
**MAXIMUM**  
CENTRE DE DIFFUSION DE L'ART CARCÉRAL

123 ouest,  
ave. Mont-Royal  
Montréal, Québec  
H2T 2S9  
Tél.: 282-2050

Heures d'accueil  
de la Galerie:

du mardi au dimanche  
de 14 heures à 18 heures.

# Ca bouge à la FEP !

Dernièrement, l'AGEEFEP a participé à une réunion de consultation sur une modification de la structure des familles de la FEP.

L'Association souhaite que cette

nouvelle structure améliorera la gestion des crédits et par conséquent une meilleure gestion des dossiers étudiants. Qui sait ? Les familles, regroupant chacune des

disciplines et/ou des champs d'études semblables, pourront peut-être accorder plus de temps à la poursuite et au développement de nouveaux programmes.

À qui devez-vous vous référer ?

F A M I L L E				
P	Santé	Langues et cultures	Travail	Communication et intervention
R	Environnement	Études individualisées	Droit	Animation
O	Gérontologie	Langue seconde	Ergonomie	Créativité
G	Santé communautaire	Recherche documentaire et rédaction	Gestion Santé 1 et 2	Criminologie 1 et 2
R	Toxicomanies	Traduction 1 et 2	Micro GSS	Information et journalisme
A	Micro env. plein air*	Méthode de travail intellectuel	Relations industrielles 1 et 2	Micro PIAF*
M	Micro env. santé*	Cult. et civil./ cours culturels	Santé, Sécurité	Publicité
M	Micro sexe*	Micro grammaire*	Coopération*	Relations publiques
E	Imagerie médicale*	Micro rédaction*	S.I.: organisation des soins**	Sciences de la communication
S		Français, langue seconde*		Stratégie de carrière**
				Cours de service AEG
				Anvie*
				Culture et civilisation*
				Éducation physique*
				Interv. pédagogique*
				Loisir*
				Maths*
				Relations interpersonnelles*

**Vous devez compléter un ou deux autres certificats et la liste actuelle des programmes ne vous satisfait pas ?**

Voici ce qui bientôt pourrait vous être offert\* :

### Projets de certificat:

- initiation aux sciences naturelles (science et société)
- éducation à la santé/hygiène publique
- vigilance éco-industrielle
- sciences fondamentales pour inhalothérapeutes
- technologies de l'imagerie médicale (réorientation)
- coopération et développement international (adaptation des technologies/femme et développement)

### Hypothèses de programmes

( en cours de validation ou à valider)

- certificats en collaboration avec le dép. d'éducation physique
- certificat sur les questions inter-

- nationales (inclus: interculturel)
- cours ou programme: questions féminines
- toxicologie environnementale
- agro-alimentaire
- bio-technologies
- qualité de vie au travail (environnement)
- créativité 2.

- langues secondes (oral et écrit)
- communication écrite/ questions d'écriture (français et anglais)
- communication orale
- édition et édition critique
- formation générale et cours compensateurs
- formations liées aux domaines de la santé ou du travail. ■

**Secteurs à développer ou à explorer.**

\* FEP, Modification des familles et composition des services, 1987.

### Solution du mot croisé

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	B	A	C	C	A	L	A	U	R	E	A	T
2	I	N	O	U	I		I	N	I	T	I	E
3	E	O	L	I	E	N	S		V	A		R
4	N	U	L			E		S	E		C	R
5	E	R	A	F	L	U	R	E		F	O	I
6	T	E	T	A		V	A	C	H	E	R	E
7	R		I	M	P	E	R		O	N		R
8	E	M	O	I				E	T	U	I	S
9		I	N	L	A	S	S	A	B	L	E	S
10	A	N		L	I	A		I	L		U	S
11	M	E		E	R	G	O	N	O	M	I	E
12	I	R	I	S	E	E			N	I	L	



## BABILLARD

Vous êtes étudiant-e-s et membres de l'AGEEFEP. De plus, vous avez déjà un métier ou une profession où vous avez acquis une expérience dans un domaine quelconque et vous voudriez en faire profiter vos collègues étudiant-e-s. Cette nouvelle rubrique de Cité Éducative vous permet d'en faire part et d'offrir vos services.

Il ne s'agit pas d'annonces classées pour la vente de votre canari ou de votre auto mais de services directement reliés aux études à la FEP: service de dactylographie ou de traitement de textes, mise en pages, vente de livres scolaires, préparation de curriculum vitae, etc..

Pour le numéro de septembre, vous n'avez qu'à faire parvenir vos offres de service, **avant le 15 juillet**, à : AGEEFEP, a/s Cité Éducative, C.P. 6128 Succ. A, Montréal, H3C 3J7.

### Service de traitement de textes.

Prix spéciaux pour les étudiant-e-s de l'AGEEFEP

Efficacité et rapidité assurées pour tout genre de travaux:

- thèses,
- travaux scolaires,
- curriculum vitae,
- manuscrits, etc..

Communiquez avec Diane Rousseau au : 655-9287.

2. COMPLEXE DESJARDINS  
BUREAU 2600  
CASE POSTALE 153  
MONTREAL, QUEBEC H5B 1E8  
(514) 281-1555

2. PLACE LAVAL  
BUREAU 460  
LAVAL, QUEBEC H7N 5N6  
(514) 384-8650



Comptables agréés

Les associés de votre gestion



648-9640-41  
L. Kenny, Prop.



## CARROSSERIE D'AUTO KENNY

11350 BOUL. ARMAND BOMBARDIER  
RIVIERE DES PRAIRIES - MONTRÉAL

Debossage — Peinture  
Auto de Courtoisie

Spéc.: Fibre de verre  
Peinture émail et acrylique

Avocats

## Bisson & Daviau

(514) 282-2022

3422. rue Saint-Hubert  
Montréal, Québec  
H2L 3Z7

Thérèse Daviau, I.L. B.

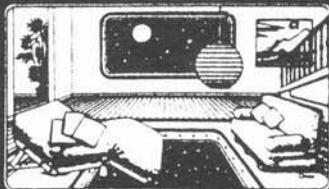
TÉL.: (514) 527-1514(15)

PIERRE A. PANACCIO  
AVOCAT

## Les Futonistes

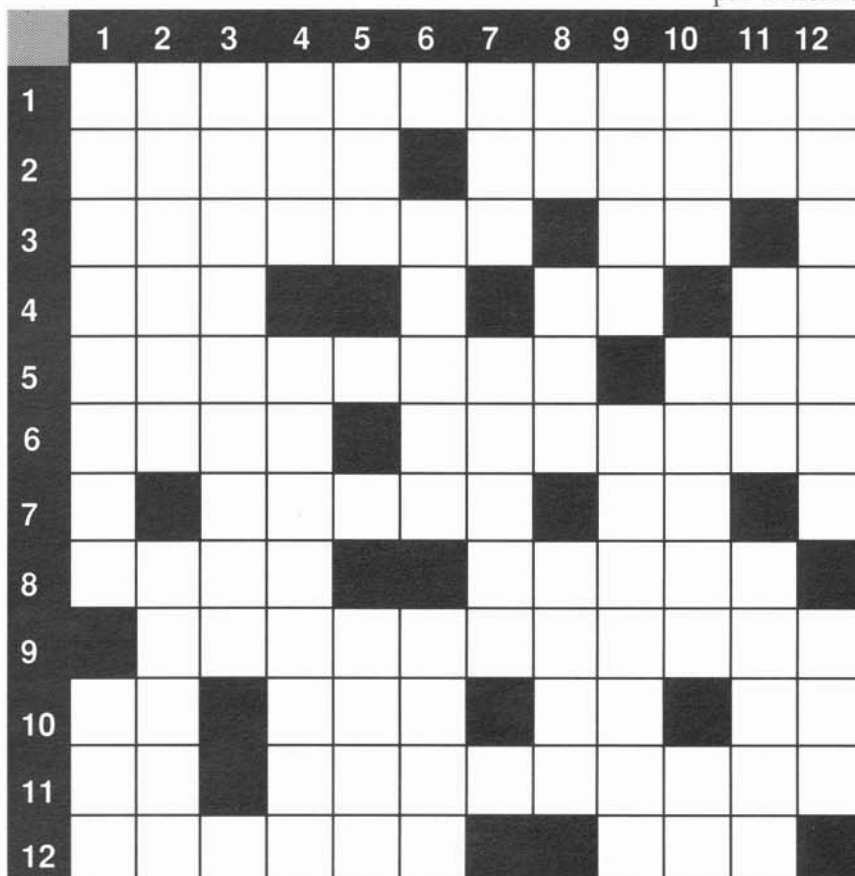
### \*ATELIER BOUTIQUE\*

grand choix de bases, tissus, housses, coussins, etc...  
 \* articles de literie tels : douillettes, oreillers de kapok, draps etc... et nos Futons, toujours au-delà de tous standards de qualité \*



4810 St-Denis Mtl. 842-0890

Service de livraison accessible



### PRIX CONCURRENTIELS

### FACILE D'ACCÈS (via couloir des Sciences sociales)

Du lundi au vendredi  
de 8h00 à 20h30  
Samedi de 8h30 à 17h00

Dimanche de 12h00 à 17h00

### Vaste choix

Dactylos  
Calculatrices  
Ordinateurs  
Livres spécialisés  
Serviettes  
Porte-documents  
Papeterie complète  
Tabac  
Bandes dessinées  
Revues, journaux

5255, ave. Decelles, suite 1008  
MONTREAL, H3T 1V6, 340-6400

### HORizontalement

- En compléter un à la FEP, c'est un exploit remarquable pour les étudiants adultes quand on connaît leur situation particulière.
- Incroyable, prodigieux.- Nouvel adhérent admis à la connaissance et à la participation de certains rites secrets.
- Qui proviennent de l'action du vent.- S'emploie pour encourager
- Qui se réduit à rien.- Sélénium.- Chrome
- Ecorchure légère.- Conviction
- Suça le mamelon pour en boire le lait.- Elle mène paître les vaches.
- Imperméable.- Pronom indéfini
- Agitation, effervescence.- Enveloppes.
- On peut le dire en parlant des étudiants de la FEP.
- Année.- Rapprocha, joignit.- Troisième personne.- Coutumes.
- Pronom personnel.- Un des nouveaux certificats ouverts en janvier 86 à la FEP.
- Qui prend les couleurs du prisme.- Grand fleuve d'Egypte.

### VERTICALEMENT

- Une association doit voir à celui de ses membres.- Allié.
- Qui n'a pas de queue.- Affaiblir, diminuer.
- Événement important pour ceux qui obtiennent leurs grades.
- Pépiement d'oiseau.- Dernièrement, l'AGEEFEP a participé à une réunion de consultation pour en modifier la structure à la FEP.
- Cri de douleur.- Nid des oiseaux de proie.
- Nouvelle, originale.- Raisonnable et réfléchi.
- Planchette de bois.- Peu fréquents.
- Premier nombre.- Sans humidité.- Amalgame métallique qu'on applique derrière une glace pour qu'elle puisse réfléchir la lumière.
- Berge.- Plante avec laquelle on aromatise la bière.
- Septième lettre de l'alphabet grec.- Grenier où l'on met les foins.- Note de musique.
- Mammifère.- Instrument de musique à vent.- Entrée d'une maison.
- Tanière.- Dans la rose des vents. ■

Voir résultat à la page 32

S I N C È R E S   R E M E R C I E M E N T S   !

A toutes les étudiantes et tous les étudiants de la Faculté de l'Éducation Permanente dont l'appui à nos revendications a favorisé un règlement rapide du conflit de travail.

*Guy Lachaine*

Guy Lachaine  
Président du "SCCUM"

SCCUM

SYNDICAT DES CHARGÉ-E-S DE COURS  
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
(FNEEQ - CSN)



ABONNEMENT

Les non-membres de  
l'AGEEFEP peuvent  
maintenant se procurer  
CITÉ ÉDUCATIVE

Le prix de l'abonnement  
est de 15 \$  
pour cinq parutions.

Envoyez à : CITÉ ÉDUCATIVE

a/s AGEEFEP  
C.P. 6128, Succ. A  
Montréal (Québec)  
H3C 3J7

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Province: \_\_\_\_\_

Code postal: \_\_\_\_\_

Tél.: \_\_\_\_\_  
Résidence Bureau

Chèque ou mandat- poste inclus

15 \$ pour cinq parutions

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

- Est-ce possible d'utiliser les services du CEPSUM ? ✓
- À qui m'adresser si je veux écrire un article dans la revue Cité Éducative ? ✓
- Que puis-je faire si je suis insatisfait-e d'un cours ? ✓
- Où va le 15 dollars de ma cotisation à l'AGEEFEP ? ✓
- Qui est ma représentant-e étudiant-e au certificat ? ✓


Pour répondre à ces questions et à bien d'autres,  
un seul numéro à composer  
**842-3678.** ✓

L'association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente est là **pour vous.**

Vous avez besoin d'un renseignement ou vous voulez donner votre avis ?  
**N'hésitez pas !**

Les membres du Conseil de direction sont disponibles **tous les jours de la semaine.**

- |                                     |                       |                                      |
|-------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Robert Martin,        | → président                          |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Denis Sylvain,        | → secrétaire général                 |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Christian Arseneault, | → affaires académiques               |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Jean-Pierre Yézina,   | → affaires étudiantes                |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Chantal Laplante,     | → affaires étudiantes (associations) |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Josiane Cusson,       | → information et communications      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Normand Labelle,      | → coopération et développement       |


 Canada Post / Postes Canada / Postage paid / Port payé

**Bulk third class** / **En nombre troisième classe**

F883